

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2308

28 octobre 2010

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR	110770	Jacma S.A.	110780
Allianz Finance IV Luxembourg S.à r.l. ...	110782	Kolimmo S.A.	110781
Alpha Beta Consulting	110771	Kolimmo S.A.	110781
Belfilux S.A.	110772	Kolimmo S.A.	110780
Belfilux S.A.	110772	LBPOL William II S.à.r.l.	110781
Bink Beheer	110772	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	110771
Bink Beheer	110772	Le Kosi S.A.	110774
Bink Beheer	110773	Loriot Corp. S.A.	110755
Bink Beheer	110772	Loriot Corp. S.A.-SPF	110755
Deidesheim Investments S.à r.l.	110773	Nexar Capital Group	110738
Depuration Management S.A.	110784	Octopuz S.A.	110778
Die Kranspezialisten S.A.	110773	Participation Group S.A.	110781
DIF RE Wind assets 1 Luxembourg S.à r.l.	110771	Porta Invest Holding S.A.	110780
DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r. l.	110773	ProLogis Poland VIII S.à r.l.	110770
Dorafin S.A.	110774	ProLogis Poland VI S.à r.l.	110769
Ecole du Dos et Du Mouvement (E.D.M) A.s.b.l.	110774	Real Estate Hotels S.A.	110781
Exellair S.A.	110773	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Milano S.à r.l.	110784
Exellair S.A.	110778	Sonoco Asia Holding S.à r.l.	110771
Exellair S.A.	110778	SPE III Rechenschieber S.à r.l.	110764
Feel Europe Luxembourg S. à r.l.	110778	SPE III RG S.à r.l.	110764
Fovalux S.A.	110778	SPE III Sirani S.à r.l.	110765
Fratom S.A.	110779	SPE III Spinelli S. à r.l.	110765
Gaeval S.à r.l.	110779	TAO Invest S.A.	110764
GGP Greenfield S.A.	110756	TG Construction S.à r.l.	110768
Global Strategies Group Holding S.A. ...	110784	Triton III No. 7 S.à r.l.	110766
Global Strategies Group Holding S.A. ...	110779	Ugelux S.à.r.l.	110769
Goldman Sachs Specialized Investments	110784	Walupart S.A.	110769
Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l. ...	110779	You Consulting S.A.	110769
Interportfolio II	110779	Yous Real Estate Group S.A.	110765
Invest Hotels Holding S.A.	110780	Yum! International Participations S.à.r.l.	110770
		Yum ! Restaurants International S.à r.l. .	110768

Nexar Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.464.

In the year two thousand and ten, on the third day of September.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

1) Mr. Arié Assayag, born on 9 September 1962 in Meknes (Morocco), residing at 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France,

duly represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris (France) on 26 August 2010.

2) Mr. Eric Attias, born on 17 March 1969 in Marrakesh (Morocco), residing professionally at c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA,

duly represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (USA) on 26 August 2010.

3) Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., a Cayman Islands Limited Partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., under number MC-17567,

duly represented by Mrs Carole Noblet, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 3 September 2010.

4) Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., a Cayman Islands Limited Partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., under number MC-19261,

duly represented by Mrs Carole Noblet, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 3 September 2010.

5) Mr. Bernard Kalfon, born on 17 July 1970 in Fontenay-sous-Bois, France, residing at 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France,

duly represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris (France) on 26 August 2010.

6) Mr. Paulo Baia, born on July 23, 1958 in Belo Horizonte, Brazil, residing professionally at c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, N.Y. 10153, U.S.A.,

duly represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (USA) on 26 August 2010.

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the partners of Nexar Capital Group, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 146464 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on the 3rd of June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1252 of 30 June 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg dated 20 August 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The general meeting of partner is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda:

Agenda:

1. Complete restatement of the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose; and
2. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting decides to fully restate the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose, so as to read as follows:

"Definitions

Unless otherwise specified, capitalized terms used in these Articles of Association shall have the meaning set forth below,

"Articles of Association" shall mean the articles of association of the Company as amended from time to time;

"Average EBITDA" shall mean, as of certain date, an amount equal to the sum of EBITDA for the eight (8) consecutive quarters ending immediately preceding such date, divided by two (2);

"Business Plan" shall mean the business plan of Nexar Capital Group SCA as agreed by the board of managers of the Company together with any subsequent business plans approved by the Company acting as manager of Nexar Capital Group SCA in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement;

"Cash Equivalent Proposal" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Company" shall have the meaning set forth in Article 1 of the Articles of Association;

"Company ROFR Notice" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Control" shall mean the power, directly or indirectly, to direct or cause the direction of the management and policies of another Person whether by ownership of securities, shares or interests, contract, law or otherwise to be determined in accordance with the criteria set forth in article 309 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended; the term "Controlled" should be construed accordingly;

"Day" shall mean any day other than a Saturday, Sunday, or a day on which commercial banks in Luxembourg, the United States of America or France are authorized or required by law to close;

"EBITDA" shall mean, with respect to any fiscal period, the consolidated net income or loss of the Company and its Subsidiaries for such period set forth in the Company's consolidated income statement for such period prepared in accordance with IFRS, adding to such net income or loss any amounts deducted for interest, taxes, depreciation and amortization;

"Employed Partner" means any individual party to any Shareholders' Agreement and being at the same time employed by Nexar Capital Group SCA or any of its Subsidiaries;

"IFRS" shall mean the standards promulgated by the International Accounting Standards Board. For the avoidance of doubt, notwithstanding the fact that Nexar Capital Group SCA is required to file with the Luxembourg trade and companies register financial statements established in accordance with generally accepted accounting principles in the Grand Duchy of Luxembourg, any calculation based on accounting definitions in or reference to Nexar Capital Group SCA's consolidated financial statements in these Articles of Association, shall mean such calculation based on accounting definitions in or reference to Nexar Capital Group SCA's consolidated financial statements as determined under IFRS;

"Indemnified Person" shall have the meaning set forth in Article 30 of the Articles of Association;

"Law" shall have the meaning set forth in Article 1 of the Articles of Association;

"Management Fees" shall mean management fees properly recorded as income, net of (i) client/investor rebates or discounts of such fees and (ii) placement or similar fees related to the placement or introduction of client/investor assets, in each case, properly recorded as expense or contra-revenue items in Nexar Capital Group SCA's consolidated financial statements in accordance with IFRS and excluding any fees that are accounted for in the calculation of the Performance Fees;

"Non-Transferring ROFR Partners" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Non-Transferring ROFR Partners Notice" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Offered Interests" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Other Partners" shall have the meaning set forth in Article 13 of the Articles of Association;

"Performance Fees" shall mean performance fees properly recorded as income, net of (i) client/investor rebates or discounts of such fees and (ii) placement or similar fees related to the placement or introduction of client/investor assets, in each case, properly recorded as expense or contra-revenue items in Nexar Capital Group SCA's consolidated financial statements in accordance with IFRS and excluding any fees that are accounted for in the calculation of Management Fees;

"Permitted Transfers" shall mean any transfers considered as permitted transfers pursuant to the provisions of any Shareholders' Agreement;

"Person" shall mean an individual, corporation, limited liability company, partnership or unincorporated organization, joint venture, joint company or other entity; "Reserved Matters" shall have the meaning set forth in Article 21 of the Articles of Association;

"Right of First Refusal" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"ROFR Notice" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Shareholders' Agreement" shall have the meaning set forth in Article 7 of the Articles of Association;

"Specified Price" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Subsidiary" shall mean a Person (other than an individual) Controlled by Nexar Capital Group SCA from time to time;

"Tag-Acceptance Notice" shall have the meaning set forth in Article 13 of the Articles of Association;

"Tag-Along Right" shall have the meaning set forth in Article 13 of the Articles of Association;

"Tag Buyer" shall have the meaning set forth in Article 13 of the Articles of Association;

"Tag Notice" shall have the meaning set forth in Article 13 of the Articles of Association;

"Tag Seller" shall have the meaning set forth in Article 13 of the Articles of Association;

"Tag Seller's Sale Percentage" shall have the meaning set forth in Article 13 of the Articles of Association;

"Tag Transfer" shall have the meaning set forth in Article 13 of the Articles of Association;

"Third Party" shall mean any Person which is not a partner of the Company;

"Transfer" shall mean, with respect to any shares of the Company, any direct or indirect sale, conveyance, assignment, transfer, pledge, hypothecation, mortgage, gift, exchange, contribution or any other disposition or encumbrance whatsoever of such shares, including the grant of an option or other right, whether voluntarily, involuntarily or by operation of law;

"Transferee" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Transferor" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association; and

"USD" means U.S. Dollars being the lawful currency of the United States of America.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. It is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Association.

Art. 2. The purpose of the Company is to act as "associé commandité" of a Luxembourg "société en commandite par actions" formed with the name "Nexar Capital Group S.C.A."

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The duration of the Company shall be unlimited.

Art. 4. The Company will assume the name of "Nexar Capital Group".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifty-six thousand three hundred twenty-one US dollars and twenty-three cents (USD 56,321.23) represented by five million six hundred thirty-two thousand one hundred twenty-three (5,632,123) shares with a par value of one US dollar cent (USD 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time within the conditions provided by Law, except as otherwise provided for in any shareholders' agreement which may be executed from time to time among the Company, Nexar Capital Group SCA, the partners of the Company and the shareholders of Nexar Capital Group SCA or any other shareholder's agreement with respect to the Company (the "Shareholders' Agreement").

Art. 8. At all times, the Company shall recognize only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) shall appoint a common attorney-in-fact to exercise the rights attached to such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney-in-fact will result in a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Restriction on transfers of shares

Art. 11. Other than Permitted Transfers or where otherwise expressly authorized by any Shareholders' Agreement and always in compliance with the provisions of the Law, shares of the Company shall not be transferable. Any Transfer or purported Transfer in violation of these Articles of Association shall be null and void ab initio and of no force and

effect and the purported transferees shall have no rights or privileges in, or with respect to, the Company, the board of managers of the Company or the shares of the Company purported to have been so Transferred. The Company and/or the board of managers of the Company, as applicable, shall refuse to recognize any such Transfer and shall not reflect on the partners' register any change in record ownership of such shares of Company purported to have been so Transferred.

Art. 12. Subject to Article 11 hereof, if a partner of the Company (a "Transferor") proposes to Transfer, dispose of or otherwise encumber all or any portion of its shares of the Company to any Person (a "Transferee"), other than in connection with a Permitted Transfer, it shall not be entitled to Transfer or otherwise dispose of or encumber any of its shares of the Company, directly or indirectly, without first offering them for Transfer, to the maximum extent permitted under Luxembourg law, to the Company (the "Right of First Refusal") by giving notice of such contemplated Transfer to the board of manager of the Company and to the other partners of the Company (the "Non-Transferring ROFR Partners") in accordance with the paragraph below (a "ROFR Notice").

The Transferor shall provide the board of manager of the Company and the Non-Transferring ROFR Partners with a ROFR Notice specifying its desire to Transfer the relevant shares of the Company no fewer than thirty (30) days prior to the anticipated date of such Transfer. The ROFR Notice shall specify:

- the name and address of the proposed Transferee and, if the proposed Transferee is not an individual, its registered office (together with all information necessary to determine the identity of any Persons ultimately Controlling such entity),
- the number of shares of the Company proposed to be Transferred (the "Offered Interests"),
- the price at which the Offered Interests are proposed to be transferred (the "Specified Price"), it being understood that if the Specified Price is not exclusively payable in cash, the ROFR Notice shall also include for such other consideration a cash equivalent valuation as of the date of the ROFR Notice, as prepared by a reputable third party valuation professional reasonably acceptable to the Non-Transferring ROFR Partner(s) (a "Cash Equivalent Proposal"),
- the terms of payment and any other terms and conditions of the proposed Transfer,
- in the case of the ROFR Notice to the Non-Transferring ROFR Partners, the number of Offered Interests that the Non-Transferring ROFR Partner is normally entitled to purchase on the basis of the number of the relevant shares of the Company held by such Non-Transferring ROFR Partner, and
- whether the Offered Interests must be fully subscribed for by the Non-Transferring ROFR Partners in accordance with the provisions of this Article 12.

In the case of an exchange of shares transaction, the ROFR Notice shall also contain, as the case may be, a copy of the reports issued by an independent auditor or, if not available, a report prepared by an investment bank attesting the value of the shares proposed in exchange for the shares of the Company.

The ROFR Notice shall also include a letter signed by the contemplated Transferee specifying (x) its commitment (subject to any condition precedent applicable to the notified proposed Transfer) to purchase the Offered Interests under the terms and conditions set forth in the ROFR Notice and (y) any information likely to confirm its financial capabilities to purchase the Offered Interests at the Specified Price.

Within fifteen (15) days after receiving a ROFR Notice, the Company shall be entitled to exercise the Right of First Refusal by notifying (the "Company ROFR Notice") the Transferor and the Non-Transferring ROFR Partners whether or not it desires to acquire, at the price and on the terms and conditions contained in the ROFR Notice, all or any portion of the Offered Interests.

In the event that the Company does not provide a notice pursuant to this Article 12, or if the Company ROFR Notice is for less than the full amount of the Offered Interests, then each of the Non-Transferring ROFR Partners shall be allowed to exercise the Right of First Refusal on a pro-rata basis based on the number of shares of the Company held by each of them as compared to the total number of relevant shares of the Company held by all of those Non-Transferring ROFR Partners exercising the Right of First Refusal by notifying the Company and the Transferor (the "Non-Transferring ROFR Partners Notice"), within fifteen (15) days after receiving the Company ROFR Notice, whether they desire to acquire, at the price and on the terms and conditions contained in the ROFR Notice, all or any portion of the Offered Interests not covered by the Company ROFR Notice.

If the Company and, as applicable, the Non-Transferring ROFR Partners notify the Transferor of their desire to acquire more shares of the Company than identified in the ROFR Notice, then (i) in the event that the number of shares of the Company included in the Company ROFR Notice equals or exceeds the number of Offered Interests, the Company shall be entitled to purchase all such Offered Interests and (ii) in the event that the number of Offered Interests equals or exceeds the number of shares of the Company included in the Company ROFR Notice, such excess shares of the Company will be allocated on a pro-rata basis among each of the Non-Transferring ROFR Partners who submit a Non-Transferring ROFR Partner Notice based on the number of relevant shares of the Company held by them.

If the Company and, as applicable, the Non-Transferring ROFR Partner do not pre-empt all the Offered Interest pursuant to the provisions of this Article 12 and if the ROFR Notice contains a provision specifying that, unless all the Offered Interests are sold under this Article 12 none shall be sold, no allocation of the Offered Interests shall be made under this Article 12 unless all the Offered Interests are finally allocated.

If the Company or any of the Non-Transferring ROFR Partners elects to exercise its Right of First Refusal and purchase any of the Offered Interests within the applicable periods set forth above, such purchase shall be consummated within

fifteen (15) days after the date on which the final Company ROFR Notice and/or Non-Transferring ROFR Partner Notice is received; provided, that such fifteen (15) day period may be extended up to one hundred twenty (120) days in order to satisfy approvals required to be obtained from any governmental agency or body having jurisdiction over the relevant parties to such purchase. If none of the Company or any of the Non-Transferring ROFR Partners elects to exercise its Right of First Refusal and purchase any or all of the Offered Interest within the applicable periods, the Transferor may Transfer all such Offered Interests at any time within ninety (90) days following such period at a price which is not less than the price set forth in the ROFR Notice and on terms and conditions no more favorable to the Transferee than those specified in the ROFR Notice. In the event that the Transferor does not complete any such proposed transfer within such ninety (90) day period, the provisions of this Article 12 shall apply as if no ROFR Notice had ever been provided to either the Company or the Non-Transferring ROFR Partners and all notification periods set forth in this Article 12 shall be reset.

If the Offered Interests are proposed to be Transferred for consideration other than cash exclusively, the Transferor shall include a Cash Equivalent Proposal in the ROFR Notice. The Company and, as applicable, the Non-Transferring ROFR Partner(s) shall be entitled to dispute any such Cash Equivalent Proposal by sending a notice in writing to the Transferor within five (5) Days from the date of receipt of the ROFR Notice containing such Cash Equivalent Proposal, if the Company and, as applicable, the Non-Transferring ROFR Partner(s) believe in good faith that the Cash Equivalent Proposal provides less favorable terms (including with respect to price) as those offered by the proposed Transferee. If the Transferor and the Company and, as the case may be, the Non-Transferring ROFR Partner(s), cannot agree on the amount of such Cash Equivalent Proposal within a period of ten (10) Days from date of the ROFR Notice containing the Cash Equivalent Proposal, the price for the Offered Interests shall be determined by an expert, at the Transferor's expense, in accordance with the provisions of article 1592 of the Luxembourg Civil Code. Except in the event of gross negligence, the findings of the expert shall be binding upon the Transferor and the Company and, as applicable, the Non-Transferring ROFR Partners.

The Transferor shall always have the option to step aside from the contemplated Transfer and to rescind his ROFR Notice prior to the delivery of any Company ROFR Notice and/or Non-Transferring ROFR Partner Notice, provided, that, in the event of a dispute over any Cash Equivalent Proposal, the Transferor shall have the option to step aside from the contemplated Transfer and to rescind his ROFR Notice prior to (i) an agreement on valuation between the Transferor and the Company and, as the case may be, the Non-Transferring ROFR Partner(s) or (ii) a binding decision on valuation by an expert in accordance with the paragraph above.

The provisions of this Article 12 shall apply mutatis mutandis to any pledge of shares of the Company or to any other guarantee whose implementation or performance might result in a Transfer of shares of the Company.

Art. 13. In the event that a partner of the Company or group of partners of the Company (the "Tag Seller") proposes to Transfer, other than by way of a Permitted Transfer, in one or a series of related transactions to any Third Party (the "Tag Buyer"), a number of shares of the Company exceeding thirty and one-hundredth per cent (30.01 %) of the shares of the Company then outstanding (a "Tag Transfer"), the Tag Seller shall first give written notice (a "Tag Notice") to the other partners of the Company (the "Other Partners"), stating that it desires to make such Transfer, referring to this Article 13 and setting forth the information required to be delivered in a ROFR Notice pursuant to Article 12, provided, that, in the event that a ROFR Notice is required to be delivered as well as a Tag Notice, the ROFR Notice shall be deemed to satisfy the notice requirements of this Article 13 so long as such ROFR Notice contains a reference to this Article

13. The Tag Seller shall deliver or cause to be delivered all transaction documents relating to the Tag Transfer as the same become available.

Each of the Other Partners shall, so long as it has not elected to exercise any Right of First Refusal over any Offered Interests pursuant to Article 12, be entitled, by service of written notice (the "Tag-Acceptance Notice") on the Tag Seller within fifteen (15) days of the Tag Notice, to require the Tag Seller to include a number of such Other Partner's shares of the Company, on a pro rata basis equal to the total number of shares of the Company held by the Other Partners exercising the right multiplied by the Tag Seller's Sale Percentage (as defined in the immediately following sentence) (the "Tag-Along Right") in the Transfer to the Tag Buyer. "Tag Seller's Sale Percentage" shall mean a fraction, the numerator of which is the number of shares of the Company which the Tag Seller includes in the Tag Notice and the denominator of which is the number of shares of the Company which the Tag Seller holds in total. Any Tag-Along Right may only be exercised for the same price and under the same terms as set forth in the Tag Notice. If the Tag Buyer does not wish to acquire all of the shares of the Company offered to it, then the number of shares of the Company that each partner of the Company is permitted to sell shall be reduced pro-rata based on the total number of shares of the Company held by such partner of the Company relative to the aggregate number of shares of the Company held by all partners of the Company proposing to Transfer in accordance with the provisions of this Article 13. The Tag Seller will have a period of sixty (60) days following the expiration of the fifteen (15) day notice period described in this Article 13 to sell all of the shares of the Company agreed to be purchased by the Tag Buyer on the terms specified in the notice described in this Article 13.

In the event where the Tag-Along Right would be exercised pursuant to an aggregate of several Transfers to the same transferee or to several transferees, the price to be paid to the beneficiary of the Tag-Along Right for the Transfer of his/

its shares of the Company shall be the highest of (i) the price or valuation of the latest Transfer having triggered the Tag-Along Right, (ii) the weighted average price (or weighted average valuation) of all the shares of the Company Transferred to the transferee or transferees during the twelve-month period preceding the date on which the Tag-Along Right was triggered, and (iii) the market value as determined by an expert appointed in accordance with the terms of article 1592 of the Luxembourg Civil Code.

In connection with a Tag Transfer, each participating Other Partner shall be required to make representations and warranties in such form as the Tag Seller may reasonably request, regarding such participant's ownership of and authority to Transfer the shares of the Company that it proposes to transfer, the absence of any liens or other encumbrances on such shares of the Company, and the compliance of such Transfer with applicable laws and regulations.

D. Management

Art. 14. The Company shall be managed by a board of managers, composed of seven (7) managers, divided into three (3) categories: two (2) members shall be managers A, three (3) members shall be managers B and two (2) members shall be managers C, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The members of the board of managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed as manager of the board freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners, except for (A) the chairman of the board of managers who may only be dismissed in connection with his conviction for a crime of fraud or an intentional crime (in the case of an intentional crime, carrying a minimum sentence under applicable law of at least one year) which, in each case, is materially and demonstrably injurious to the Company and its affiliates and (B) any manager B, other than the chairman of the board of managers, who may be only dismissed (i) in connection with his conviction for a crime of fraud or an intentional crime (in the case of an intentional crime, carrying a minimum sentence under applicable law of at least one year) which, in each case, is materially and demonstrably injurious to the Company and its affiliates or (ii) by a unanimous decision of the general meeting of partners in accordance with any Shareholders' Agreement.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 15. The board of managers, upon unanimous decision of the managers A and managers B, shall choose from among the managers B a chairman, who can be dismissed as chairman (and for the avoidance of doubt not as manager B) at any time upon unanimous decision of the managers A and managers B.

The board of managers may also choose a secretary who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet at least quarterly.

Other board of managers meetings shall be convened as often as shall be deemed necessary.

The board of managers shall be called by its chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least two (2) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Notice requirement may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. When the time and location of future meetings are determined in a prior resolution adopted by the board of managers, no separate notice shall be required.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent several other members at one meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must offer technical characteristics ensuring the effective participation of the members to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. Participation to a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting

Except otherwise provided for by the Law, by these Articles of Association or by any Shareholders' Agreement, the board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and the decisions shall be approved by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 16. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman (if there is one), or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 17. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 18. The managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. The board of managers will establish audit, risk and compensation committees and will appoint members of the board of managers to such committees. Each such committee shall be composed of one manager A and at least one manager B except as otherwise provided in any Shareholders' Agreement. A manager A or a manager C shall be appointed as chairman of the compensation committee and the audit committee, except as otherwise provided in any Shareholders' Agreement.

Art. 20. In the event that any seat on the board of managers shall become vacant, for any reason whatsoever, this vacancy may be filled out on a temporary basis, until the next general meeting of partners, by the remaining members of the board of managers.

E. Reserved matters

Art. 21. In order to be validly adopted by the board of managers of the Company, the decisions listed below (the "Reserved Matters") and any other decisions listed as such in any Shareholders' Agreement shall be subject to the approval of a manager A and of a manager B, save in the circumstances otherwise provided for by any Shareholders' Agreement.

The Reserved Matters are:

- (a) approval of annual and material amendments to the Business Plan;
- (b) incurrence of long-term indebtedness that would reasonably be expected to have a material adverse effect upon Nexar Capital Group SCA's financial stability, provided, that a material adverse effect upon Nexar Capital Group SCA's financial stability shall be deemed to include but not be limited to the incurrence of long-term indebtedness in excess of one and a half (1.5) times Average EBITDA and the incurrence of long-term indebtedness with a rate of interest in excess of the London Inter-Bank Offer Rate plus two hundred (200) basis points;
- (c) capital expenditures not contemplated in the annual budget of Nexar Capital Group SCA approved by the Company as manager of Nexar Capital Group SCA (the "Budget"), in an amount exceeding four per cent (4%) of the Budget;
- (d) modifications of the organizational documents of Nexar Capital Group SCA and Nexar Capital Group SCA's material Subsidiaries (other than to clarify, correct or supplement an ambiguity or defect or to make an administrative or other similar non-material change);
- (e) bankruptcy and insolvency, including the passing of any resolution for winding up Nexar Capital Group SCA or any of its Subsidiaries;
- (f) (i) appointment or removal of Nexar Capital Group SCA's auditors or of the auditors of its Subsidiaries and (ii) approval of the allocation of profits and losses as foreseen in any Shareholders' Agreement, which approval will not be unreasonably withheld;
- (g) approval of the annual financial statements of Nexar Capital Group SCA;
- (h) reorganization or changing the nature, scope or lines of Nexar Capital Group SCA's business or businesses;
- (i) material changes in the US federal income tax classification of Nexar Capital Group SCA or any of its material Subsidiaries;
- (j) any issuance or offer to issue any shares, stock options or securities in the capital of Nexar Capital Group SCA or any Subsidiary (including any secondary issuance), alteration or redemption (except as otherwise provided for in any Shareholders' Agreement) of shares in any way or alteration of the rights of any class of security holders of Nexar Capital Group SCA, including any reallocation of repurchased shares to incoming shareholders of Nexar Capital Group SCA (except as otherwise provided for in any Shareholders' Agreement);
- (k) any public offering, whether underwritten or not, of equity securities of Nexar Capital Group SCA (or its respective successor) that is registered under the U.S. federal securities laws or any foreign securities or listing regime;
- (l) approval of any merger, acquisition, sale, disposition, consolidation, joint venture, spin-off or contribution of assets involving Nexar Capital Group SCA or any of its Subsidiaries constituting, in any such case, blocks of business, lines of business or businesses;
- (m) any material change in the compensation plan principles adopted by the Company as manager of Nexar Capital Group SCA from time to time;
- (n) any removal or termination or replacement of an Employed Partner;
- (o) any declaration or payment of dividends or distributions or repurchases of interests in Nexar Capital Group SCA;
- (p) any material transactions between the Company and the Employed Partner or the holders of Beneficial Units of category D as foreseen in any Shareholders Agreement; and
- (q) material transfers of Nexar Capital Group SCA's assets for less than fair value as determined in good faith by the Company as manager of Nexar Capital Group SCA.

F. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 22. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 23. Save a different approval level as provided herein or in any Shareholders' Agreement, collective decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners holding more than half of the share capital. The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. These Articles of Association may be amended from time to time by the general meeting of the partners under the quorum and majority requirements provided for by the Law, unless a higher approval level is provided for in any Shareholders' Agreement.

Art. 24. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 25. The fiscal year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 26. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 27. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The board of managers, may decide to distribute interim dividends.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 28. In the event of dissolution of the Company, the general meeting of partners, to effect such dissolution, shall appoint one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) to carry out the liquidation and shall determine their powers and their compensation.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 29. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

I. Indemnification

Art. 30. For purposes of this Article 30, "Indemnified Person" means (i) each member of the board of managers of the Company or of the supervisory board of Nexar Capital Group SCA and (ii) each officer of the Company or Nexar Capital Group SCA.

No Indemnified Person shall be liable to the Company, Nexar Capital Group SCA, any partner or any of their respective affiliates for any losses, claims, damages or liabilities arising from, related to or in connection with any Shareholders' Agreement, the business or affairs of the Company or Nexar Capital Group SCA or any of their Subsidiaries, except for (x) any losses, claims, damages or liabilities resulting from such Indemnified Person's gross negligence, willful misconduct or fraud, or (y) in the case of any losses, claims, damages or liabilities arising from, related to or in connection with any Shareholders' Agreement, any breach of any such Shareholders' Agreement which caused such losses, claims or liabilities.

The Company shall, to the fullest extent permitted by applicable law, indemnify and hold harmless each Indemnified Person against any losses, claims, damages or liabilities arising out of, related to or in connection with any Shareholders' Agreement, the business or affairs of the Company or Nexar Capital Group SCA or any of their Subsidiaries, except for (x) any such losses, claims, damages or liabilities resulting from such Indemnified Person's gross negligence, willful misconduct or fraud or (y) in case of any losses, claims, damages or liabilities arising from, related to or in connection with any Shareholders' Agreement, any breach of any such Shareholders' Agreement which caused such losses, claims or liabilities.

The Company will pay each Indemnified Person for all reasonable out-of-pocket expenses (including fees and expenses of counsel) incurred in connection with investigating, preparing, pursuing or defending any actions or proceedings with respect to which such Indemnified Person is entitled to be indemnified by the Company pursuant to this Article 30 in advance of the final disposition of such actions or proceedings within sixty (60) days after receipt by the Company of a statement from the Indemnified Person requesting such advance or advances from time to time; provided that such Indemnified Person shall agree to promptly repay to the Company the amount of any such advanced expenses paid to it if it shall be judicially determined by judgment or order not subject to further appeal that such Indemnified Person is not entitled to be indemnified by the Company pursuant to this Article 30 in connection with such matter. Any indemnity, contribution or advance payment obligation of the Company under the paragraph above and this paragraph is referred to as an "Indemnification Obligation".

Notwithstanding anything else contained in any Shareholder' Agreement, the Indemnification Obligations shall be in addition to any liability which the Company may otherwise have.

The Indemnification Obligation of the Company under this Article 30 to indemnify or advance expenses to any member of the board of managers of the Company or the supervisory board of Nexar Capital Group SCA shall be the primary source of indemnification and advance of expenses of such Indemnified Person and any obligation on the part of a partner or any of its affiliates to indemnify or advance expenses to such Indemnified Person under any indemnification agreement with such Indemnified Person shall be secondary to the Company's Indemnification Obligation and shall be reduced by any amount that the Indemnified Person may collect as indemnification or advance payment from the Company. In the event that the Company fails to indemnify or advance expenses to an Indemnified Person as required or contemplated by this Article 30 (such amounts, the "Unpaid Indemnity Amounts") and the relevant partner or any of its affiliates makes any payment to such Indemnified Person in respect of indemnification or advance of expenses under any indemnification agreement with such Indemnified Person on account of such Unpaid Indemnity Amounts, such partner or its affiliate, as applicable, shall, to the fullest extent permitted by applicable law, be subrogated to the rights of such Indemnified Person under this Article 30 in respect of such Unpaid Indemnity Amounts. To the fullest extent permitted by applicable law, the Company's obligation to indemnify the Indemnified Person shall include any amounts expended by the relevant partner or any of its affiliates under any indemnification agreements with such Indemnified Person in respect of indemnification or advance of expenses to any Indemnified Person in connection with litigation or other proceedings involving his or her service as an Indemnified Person to the extent such amounts expended by the relevant partner or its affiliate, as applicable, are on account of any Unpaid Indemnity Amounts."

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1) M. Arié Assayag, né le 9 septembre 1962 à Meknes (Maroc) demeurant 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France, dûment représenté par M. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2010 à Paris (France).

2) M. Eric Attias, né le 17 mars 1969 à Marrakech (Maroc), demeurant professionnellement à c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA,

dûment représenté par M. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2010 à New York (USA)

3) Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugländ House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., sous le numéro MC-17567,

dûment représentée par Carole Noblet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 septembre 2010 à New York (USA).

4) Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social M&C Corporate Services Limited,

P.O. Box 309GT, Ugländ House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., sous le numéro MC-19261,

dûment représentée par Carole Noblet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 septembre 2010 à New York (USA).

5) M. Bernard Kalfon, né le 17 juillet 1970 à Fontenay-sous-Bois, France, demeurant au 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France,

dûment représenté par M. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2010 à Paris (France).

6) M. Paulo Baia, né le 23 juillet 1958 à Belo Horizonte, Brésil, demeurant professionnellement à c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, N.Y. 10153, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par M. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2010 à New York (USA).

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire pour acter qu'ils sont tous les associés de Nexar Capital Group, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146464 (la «Société»), constituée suivant acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 30 juin 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg daté du 20 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale des associés est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts de la Société sans pour autant en modifier l'objet social; et
2. Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibérée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société sans pour autant en modifier l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

«Définitions

Sauf disposition contraire, les mots en majuscule utilisés dans ces statuts auront la signification suivante,

«Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR» a la signification prévue à l'Article 12 des Statuts;

«Autre Associé» a la signification prévue à l'Article 13 des Statuts;

«Cédant» a la signification qui lui est donnée à l'Article 12 des Statuts;

«Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'Article 13 des Statuts;

«Cessionnaire» a la signification qui lui est donnée à l'Article 12 des Statuts;

«Commissions de Direction» signifie les commissions de directions dûment enregistrées comme revenus, net (i) de rabais aux clients / investisseurs ou remise sur ces commissions et (ii) de placements ou commissions similaires liés au placement ou à l'introduction d'actifs de client / investisseur, dans chaque cas dûment enregistrés comme dépenses dans les comptes consolidés de Nexar Capital Group SCA conformément aux IFRS et excluant toutes commissions qui sont comptabilisées dans le calcul des Commissions de Performance;

«Commission de Performance» signifie les commissions de performance dûment enregistrées comme revenus, net (i) de rabais aux clients / investisseurs ou remise sur ces commissions et (ii) de placements ou commissions similaires liés au placement ou à l'introduction d'actifs de client / investisseur, dans chaque cas dûment enregistrés comme dépenses dans les comptes consolidés de Nexar Capital Group SCA conformément aux IFRS et excluant toutes commissions qui sont comptabilisées dans le calcul des Commissions de Direction;

«Contrôle» signifie le pouvoir, direct ou indirect, de diriger la gestion et les orientations d'une autre Personne soit au travers de la propriété de titres, actions ou intérêts, de contrats, de la loi ou autrement conformément aux critères posés dans l'article 309 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; le terme «Contrôlé» devra être interprété en conséquence;

«Décisions Particulières» a la signification qui lui est donnée à l'Article 21 des Statuts;

«Droit de Premier Refus» a la signification qui lui est donnée à l'Article 12 des Statuts;

«Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'Article 13 des Statuts;

«EBITDA Moyen» signifie, pour une date donnée, un montant égal à la somme des EBITDA pour les huit (8) trimestres consécutifs précédant immédiatement la dite date, divisé par deux (2);

«EBITDA» signifie, en ce qui concerne toute année fiscale, le revenu ou les pertes nets consolidés de la Société ou de ses Filiales pour cette période présentés dans les comptes consolidés de la Société selon les normes IFRS, en ajoutant à ce revenu ou ces pertes nets tout montant déduits pour intérêts, taxes, dépréciation et amortissement;

«Filiale» signifie une Personne (autre qu'une personne physique) Contrôlée par Nexar Capital Group SCA au fil du temps;

«IFRS» signifie les standards promulgués par le International Accounting Standards Board. Afin d'éviter tout doute, en dépit du fait que Nexar Capital Group SCA est tenue de déposer au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg des comptes établis suivant les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg, tout calcul basé sur des définitions comptables dans ou en référence aux comptes consolidés de Nexar Capital Group SCA dans ces Statuts signifiera un tel calcul basé sur les définitions comptables dans ou en référence aux comptes consolidés de Nexar Capital Group SCA tel que déterminé suivant les IFRS;

«Jour» signifie tous les jours à l'exclusion des samedi, dimanche ou jours pendant lesquels les banques commerciales au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique ou en France sont autorisés ou tenues de fermer en vertu de la loi;

«Loi» a la signification qui lui est donnée à l'Article 1 des Statuts;

«Notification d'Acceptation de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'Article 13 des Statuts;

«Notification de Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'Article 13 des Statuts;

«Notification des Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR» a la signification qui lui est donnée à l'Article 12 des Statuts;

«Notification du DPR» a la signification qui lui est donnée à l'Article 12 des Statuts;

«Notification de DPR de la Société» aura la signification qui lui est donnée à l'article 12 des statuts;

«Pacte d'Actionnaires» a la signification qui lui est donnée à l'Article 7 des Statuts;

«Partenaire Employé» signifie tout individu parti à un Pacte d'Actionnaires et étant en même temps employé par Nexar Capital Group SCA ou l'une de ses Filiales;

«Participation Proposé» a la signification qui lui est donnée à l'Article 12 des Statuts;

«Personne Indemnisée» a la signification qui lui est donnée à l'Article 30 des Statuts;

«Personne» signifie une personne physique, une société, une société dont la responsabilité est limitée à l'apport, une société de personnes, une société de fait, une société en participation ou toute autre entité;

«Plan d'Affaires» signifie le plan d'affaires de Nexar Capital Group SCA tel qu'accepté par le conseil de gérance de la Société ensemble avec tout plan d'affaires subséquent approuvé par la Société agissant comme gérant de Nexar Capital Group SCA conformément aux termes d'un Pacte d'Actionnaires;

«Pourcentage de Vente du Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'Article 13 des Statuts;

«Prix Indiqué» a la signification qui lui est donnée à l'Article 12 des Statuts;

«Proposition Equivalente en Espèce» aura la signification qui lui est donnée à l'article 12 de ces Statuts;

«Société» aura la signification qui lui est donnée à l'article 1 de ces Statuts;

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés au fil du temps;

«Tiers» signifie toute Personne qui n'est pas associée de la Société;

«Tiers Acquéreur» a la définition qui lui est donnée à l'article 13

«Transfert dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'Article 13 des Statuts;

«Transfert» signifie, en relation avec toutes les part sociale de la Société, toute vente directe ou indirecte, transfert/ aliénation, cession, transfert, nantissement, hypothèque, donations, échange, contribution et tout autre legs ou sûreté quelque soit de telles parts sociales, incluant le fait d'accorder une option ou un autre droit, que ce soit volontairement, involontairement ou en vertu de la loi;

«Transferts Autorisés» signifie tous transferts considérés comme transferts autorisés conformément aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires;

«USD» signifie US dollars qui est la monnaie ayant cours légal aux Etats-Unis d'Amérique.

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'agir en tant qu' «associé commandité» d'une «société en commandite par actions» constituée au Luxembourg et prenant la dénomination de «Nexar Capital Group S.C.A.»

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La durée de la Société sera illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Nexar Capital Group".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinquante-six mille trois cent vingt-et-un US dollars et vingt-trois cents (USD 56.321,23) représenté par cinq millions six cent trente-deux mille cent vingt-trois (5.632.123) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar cent (USD 0,01) chacune. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par la Loi, et à moins qu'il n'en soit pas autrement prévue dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être signé au fil du temps entre la Société, Nexar Capital Group SCA et les associés de la Société ainsi que les actionnaires de Nexar Capital Group SCA ainsi que dans tout autre pacte d'actionnaires relatif à la Société (le "Pacte d'Actionnaires").

Art. 8. A tout moment, la Société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. Si la propriété d'une ou plusieurs parts sociales est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un mandataire conjoint pour exercer les droits attachés à la part sociale à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Restrictions aux transferts de parts sociales

Art. 11. A moins qu'il s'agisse d'un Transfert Autorisé ou qu'il en soit stipulé autrement dans un Pacte d'Actionnaires et toujours respectant les dispositions de la Loi, les parts sociales de la Société ne peuvent pas être transférées.

Tout Transfert ou prétendu Transfert effectué en violation de ces Statuts sera nul et non avenu ab initio et sans effet et force et les prétendus cessionnaires n'auront aucun droit ou privilège vis-à-vis de la Société, du conseil de gérance de la Société ou relativement aux parts sociales de la Société prétendument Transférées de cette manière. La Société et/ou le conseil de gérance de la Société, suivant le cas, devront refuser de reconnaître un tel Transfert et ne devront refléter aucun changement dans le registre des associés concerné relativement à la propriété des parts sociales de la Société prétendument transférées.

Art. 12. Sous réserve de l'Article 11 ci-dessus, si un associé de la Société (le "Cédant") propose de Transférer, disposer ou grever de quelque manière que soit, tout ou partie des ses parts sociales de la Société à toute Personne (un "Cessionnaire"), autre que dans le cadre d'un Transfert Autorisé, il ne pourra Transférer, disposer ou grever une de ses parts sociales de la Société, directement ou indirectement, sans avoir préalablement proposées de les Transférer, dans la mesure où ceci est autorisé par le droit luxembourgeois, à la Société (le "Droit de Premier Refus") en notifiant un tel Transfert envisagé au conseil de gérance de la Société ainsi qu'aux autres associés de la Société (les "Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR"), conformément au paragraphe ci-dessous (une "Notification du DPR").

Au moins trente (30) jours avant la date envisagée pour un tel Transfert, le Cédant devra fournir au conseil de gérance de la Société et aux Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR, une Notification du DPR expliquant son intention de Transférer les parts sociales de la Société concernées.

Cette Notification du DPR précisera:

- le nom et l'adresse du Cessionnaire éventuel et si le Cessionnaire n'est pas une personne physique; son siège- social (ainsi que toutes les informations nécessaires pour déterminer l'identité des toutes les Personnes Contrôlant de manière ultime une telle entité),
- le nombre de parts sociales de la Société proposées pour être Transférées (les "Participations Proposées"),
- le prix auquel les Participations Proposées sont proposées (le "Prix Indiqué"), étant entendu que si le Prix Indiqué n'est pas exclusivement payable en espèces, la Notification du DPR devra également mentionner pour une telle contrepartie, une évaluation équivalente en espèce de cette contrepartie, au jour de la date de Notification du DPR, évaluée par un expert tiers de renommée raisonnablement acceptable pour les Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR (une "Proposition Equivalente en Espèces"),
- les modalités de paiement et toutes autres conditions du Transfert proposé,
- en ce qui concerne la Notification du DPR adressée aux Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR, le nombre de Participations Proposées que l'Associé Non Cédant Bénéficiaire du DPR est en principe autorisé à acquérir sur base du nombre respectif de parts sociales de la Société détenu par un tel Associé Non Cédant Bénéficiaire du DPR, et
- si les Participations Proposées doivent être intégralement souscrites par les Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR, conformément au présent Article 12.

Dans le cas d'une transaction consistant en un échange d'actions, la Notification du DPR devra également contenir, le cas échéant, une copie des rapports émis par un auditeur indépendant ou, si ce dernier n'est pas disponible, un rapport préparé par une banque d'investissement attestant de la valeur des actions proposées en échange des parts sociales de la Société.

La Notification du DPR devra aussi inclure une lettre signée par le Cessionnaire envisagé précisant (x) son engagement (soumis à toute condition suspensive applicable au Transfert proposé) d'acquérir les Participations Proposées conformément aux conditions mentionnées dans la Notification du DPR et (y) toute information susceptible de confirmer ses capacités financières d'acquérir les Participations Proposées au Prix Indiqué.

Dans les quinze (15) jours suivant réception d'une Notification du DPR, la Société sera autorisée à exercer le Droit de Premier Refus en notifiant ("Notification du DPR de la Société") au Cédant et aux Associés Non Cédants Bénéficiaires

du DPR, si elle souhaite acquérir ou non, au prix et aux conditions indiquées dans la Notification du DPR, tout ou partie des Participations Proposées.

Au cas où la Société ne procède pas à une notification conformément à l'Article 12 ou si la Notification du DPR de la Société porte uniquement sur une partie des Participations Proposées et non sur le tout, alors chaque Associé Non Cédant Bénéficiaire du DPR sera autorisé à exercer le Droit de Premier Refus proportionnellement au nombre de parts sociales de la Société que chacun détient comparé au nombre total des parts sociales de la Société détenu par tous les Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR exerçant le Droit de Premier Refus ("Notification des Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR"), en notifiant à la Société et au Cédant, dans les quinze (15) jours suivant réception de la Notification du DPR de la Société, qu'il souhaite acquérir ou non, au prix et aux conditions indiquées dans la Notification du DPR, tout ou partie des Participations Proposées non couverts par la Notification du DPR de la Société.

Si la Société et, le cas échéant, les Associés Non Cédant Bénéficiaire du DPR notifient le Cédant de leur souhait d'acquérir plus de parts sociales de la Société que déterminées dans la Notification du DPR, alors (i) au cas où le nombre de parts sociales de la Société contenu dans la Notification du DPR de la Société est égal ou supérieur à celui des Participations Proposées, la Société sera autorisée à acquérir toutes ces Participations Proposées et (ii) au cas où le nombre de Participations Proposées déterminées dans la Notification du DPR est égal ou supérieur au nombre des parts sociales de la Société contenues dans la Notification du DPR de la Société, un tel excédant sera alors réparti au pro-rata entre les Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR ayant soumis une Notification des Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR, en fonction du nombre de parts sociales de la Société qu'ils détiennent.

Si la Société et, le cas échéant, l'Associé Non Cédant Bénéficiaire du DPR n'exercent pas leur droit de préemption sur la totalité des Participations Proposées conformément au présent Article 12 et si la Notification du DPR contient une disposition précisant, que, à moins que tous les Participations Proposées soient cédées conformément à l'Article 12, aucune Participation Proposée ne saurait être vendue, aucune répartition des Participations Proposées ne sera effectuée en vertu du présent Article 12, à moins que la totalité des Participations Proposées ne soit finalement répartie.

Si la Société ou tout Associé Non Cédant Bénéficiaire du DPR choisit d'exercer son Droit de Premier Refus et acquiert l'une quelconque des Participations Proposées dans la période prévue à cet effet et précisée ci-dessus, une telle acquisition devra être effectuée dans les quinze (15) jours suivant la date à laquelle la Notification du DPR de la Société finale et/ou la Notification des Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR est reçue de la Société; à condition que cette période de quinze (15) jours puisse être prolongée jusqu'à cent-vingt (120) jours afin d'obtenir les autorisations nécessaires des agences gouvernementales ou entités ayant une autorité sur les parties concernées par une telle acquisition. Si ni la Société, ni aucun des Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR ne choisit d'exercer son Droit de Premier Refus et d'acquérir tout ou partie des Participations Proposées dans la période prévue à cet effet, le Cédant peut transférer toutes les Participations Proposées à tout moment dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant une telle période, à un qui ne peut être inférieur au prix mentionné dans la Notification du DPR et avec des modalités accordées au Cessionnaire qui ne soient pas plus favorables que celles mentionnées dans la Notification du DPR. Au cas où le Cédant ne finalise pas un tel transfert proposé durant la période des quatre-vingt-dix (90) jours, le présent Article 12 s'applique comme si aucune Notification du DPR n'avait été adressée à la Société ou aux Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR et toutes les périodes de notification prévues au présent Article 12 seront alors réinitialisées.

Si les Participations Proposées sont proposées pour être Transférées pour une contrepartie qui n'est pas exclusivement en espèces, le Cédant devra alors inclure une Proposition Equivalente en Espèces dans la Notification du DPR. La Société, et le cas échéant, l'(les) Associé(s) Non Cédant(s) Bénéficiaire(s) du DPR sera/seront autorisé(s) à contester une telle Proposition Equivalente en Espèces en envoyant une notification écrite au Cédant dans les cinq (5) Jours de la date de réception de la Notification du DPR contenant la Proposition Equivalente en Espèces, si la Société, et le cas échéant, l'/les Associé(s) Non Cédant(s) Bénéficiaire(s) du DPR croi(en)t en toute bonne foi que la Proposition Equivalente en Espèces est moins favorable (notamment en ce qui concerne le prix) que celle adressée par le Cessionnaire proposé. Si le Cédant et la Société, et le cas échéant, l'/les Associé(s) Non Cédant(s) Bénéficiaire(s) du DPR ne parviennent pas à un accord sur la Proposition Equivalente en Espèces dans le délai de dix (10) Jours à compter de la date de la Notification du DPR contenant la Proposition Equivalente en Espèces, le prix des Participations Proposées devra être déterminé par un expert, aux frais du Cédant, conformément aux dispositions de l'article 1592 du Code civil luxembourgeois. Sauf en cas de négligence grossière, les conclusions de l'expert lieront le Cédant et la Société, et le cas échéant, les Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR.

Le Cédant aura toujours la possibilité de se retirer et de révoquer son Notification du DPR jusqu'à la réception d'une Notification du DPR de la Société et/ou une Notification des Associés Non Cédants Bénéficiaires du DPR sous réserve qu' en cas de contestation relative à une Proposition Equivalente en Espèces, le Cédant aura la possibilité de se retirer et de révoquer son Notification du DPR jusqu'à ce que (i) un accord sur l'estimation ait été trouvé entre le Cédant et la Société, et le cas échéant, l'/les Associé(s) Non Cédant(s) Bénéficiaire(s) du DPR, ou (ii) une décision ayant force obligatoire de l'expert portant sur l'évaluation conformément au paragraphe précédent.

Le présent Article 12 s'applique mutatis mutandis à tout nantissement de parts sociales de la Société ou toute garantie dont la mise en œuvre ou la réalisation peut entraîner un Transfert de parts sociales de la Société.

Art. 13. Au cas où un associé de la Société ou un groupe d'associés de la Société (le "Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe") propose de Transférer à un Tiers ("Tiers Acquéreur"), autrement que par un Transfert Autorisé,

dans le cadre d'une ou de plusieurs transactions liées, un nombre de parts sociales de la Société supérieure trente virgule zéro un pour cent (30.01%) des parts sociales de la Société alors émises (un "Transfert dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe"), le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe devra d'abord donner notification (une "Notification de Droit de Sortie Conjointe") aux autres associés (les "Autres Associés"), déclarant qu'il souhaite procéder à un tel Transfert, se référant au présent Article 13 et comprenant les informations devront être délivrées dans une Notification du DPR conformément à l'Article 12, étant entendu qu'au cas où une Notification du DPR ainsi qu'une Notification de Droit de Sortie Conjointe doivent être adressées, la Notification du DPR satisfera les exigences de notification du présent Article 13 dans la mesure où une telle notification fera référence à cet Article 13. Le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe devra adresser ou faire adresser tous les documents relatifs au Transfert dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe, au fur et à mesure que ces documents seront disponibles.

Chacun des Autres Associés est, tant qu'il n'a pas choisi d'exercer son Droit de Premier Refus sur les Participations Proposées conformément à l'Article 12, autorisé, par le moyen d'une notification écrite (la "Notification de l'Acceptation d'un Droit de Sortie Conjointe") adressé au Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe dans les quinze (15) jours de la Notification de Droit de Sortie Conjointe de demander au Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe d'inclure un nombre des parts sociales de la Société de cet Autre Associé selon la formule détaillé égal au nombre total de parts sociales de la Société détenu par l'Autre Associé exerçant le droit multiplié par le Pourcentage de Vente du Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe (tel que défini dans la phrase suivante) (le "Droit de Sortie Conjointe") dans le Transfert au Tiers Acquéreur. "Pourcentage de Vente du Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe" signifie une fraction dont le numérateur est le nombre de parts sociales de la Société que le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe inclut dans la Notification de Droit de Sortie Conjointe et dont le dénominateur est le nombre de parts sociales de la Société que le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe détient au total. Tout Droit de Sortie Conjointe peut seulement être exercée pour le même prix et selon les mêmes modalités que celles définies dans la Notification de Droit de Sortie Conjointe. Si le Tiers Acquéreur ne souhaite pas acquérir toutes les parts sociales de la Société qui lui ont été proposées, alors le nombre de parts sociales de la Société que chaque associé de la Société est autorisé à vendre sera réduit proportionnellement au nombre total de parts sociales de la Société détenu par un tel associé de la Société par rapport au nombre cumulé de parts sociales détenu par tous les associés de la Société proposant de Transférer conformément aux dispositions de l'Article 13. Le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe aura un délai de soixante (60) jours à compter de l'expiration du délai de notification de quinze (15) jours mentionné dans le présent article pour vendre toutes les parts sociales de la Société que le Tiers Acquéreur a accepté d'acheter selon les modalités prévues dans la notification décrite à l'Article 13.

Au cas où le Droit de Sortie Conjointe serait exercé dans le cadre de plusieurs Transferts impliquant le ou les mêmes cessionnaires, le prix à payer au bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe au titre du Transfert de ses parts sociales de la Société sera le plus élevée entre (i) le prix ou l'estimation du dernier Transfert qui est à l'origine du Droit de Sortie Conjointe, (ii) le prix moyen pondéré (ou l'estimation moyenne pondérée) de toutes les parts sociales de la Société Transférées au(x) cessionnaire(s) durant la période de douze (12) mois précédant la date à laquelle le Droit de Sortie Conjointe a été déclenché, et (iii) la valeur du marché telle que déterminée par un expert nommé en application de l'article 1592 du Code civil luxembourgeois.

En cas de Transfert dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe, chacun des Autres Associés participant devra procéder à des déclarations et garanties dans les formes que le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe est raisonnablement en droit d'attendre, relativement au droit de propriété du participant et à sa capacité de Transférer les parts sociales de la Société qu'il proposent de Transférer, l'absence de tout privilège ou toute charge sur de telles parts sociales de la Société et la conformité d'un tel Transfert avec les lois et règlements applicables.

D. Gérance

Art. 14. La Société sera gérée par un conseil de gérance, qui sera composé de sept (7) gérants répartis en trois (3) catégories: deux membres (2) seront des gérants de catégorie A, trois (3) membres seront des gérants de catégorie B et deux (2) membres seront des gérants de catégorie C, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) en tant que membre du conseil de gérance par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, sauf en ce qui concerne (A) le président du conseil de gérance qui est uniquement révocable s'il est reconnu coupable de crime, fraude ou crime intentionnel (dans le cas d'un crime intentionnel, ce crime devra entraîner une condamnation minimum, selon la loi applicable, d'un an) qui, dans chaque cas, est matériellement et manifestement préjudiciable à la Société et à ses affiliés et (B) tout gérant de catégorie B, autre que le président du conseil de gérance, qui est uniquement révocable (i) s'il est reconnu coupable de crime, fraude ou crime intentionnel (dans le cas d'un crime intentionnel, ce crime devra entraîner une condamnation minimum, selon la loi applicable, d'un an) qui, dans chaque cas, est matériellement et manifestement préjudiciable à la Société et à ses affiliés ou (ii) par décision unanime de l'assemblée générale des associés conformément à un Pacte d'Actionnaires. La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance, choisit par décision unanime des gérants de catégorie A et B, parmi les gérants de catégorie B, un (1) président qui peut être révoqué à tout moment en sa qualité de président (et, pour éviter toute confusion, non pas en sa qualité de gérant de catégorie B) par consentement mutuel des gérants de catégorie A et B.

Le conseil de gérance pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit au moins une fois par trimestre.

D'autres réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées autant de fois qu'il en est jugé nécessaire.

Le conseil de gérance sera convoqué par son président ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Lorsque l'heure et l'endroit d'une réunion du conseil de gérance auront été déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, une convocation spéciale ne sera pas requise.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs autres membres à une même réunion.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

A moins qu'il en soit autrement prévu par la Loi, par ses Statuts ou par un Pacte d'Actionnaires, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et les décisions sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président (s'il y en a un), ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 18. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Le conseil de gérance établira des comités d'audit, de risques et d'indemnisation et nommera des membres du conseil de gérance à ces comités. Chacun de ces comités sera composé d'un gérant de catégorie A et d'au moins un gérant de catégorie B à moins qu'il en soit stipulé autrement dans un Pacte d'Actionnaires. Un gérant de catégorie A ou un gérant de catégorie C sera nommé comme président du comité d'indemnisation et du comité d'audit à moins qu'il en soit prévu autrement dans un Pacte d'Actionnaires.

Art. 20. Dans le cas où l'un des sièges du conseil de gérance deviendrait vacant, pour quelque raison que ce soit, les membres restants du conseil de gérance remédieront temporairement à cette vacance, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

E. Décisions particulières

Art. 21. Pour être valablement adoptées par le conseil de gérance de la Société, les décisions énumérées ci-dessous (les "Décisions Particulières") ainsi que toute autres décisions énumérées en tant que telles dans tout Pacte d'Actionnaires, sont subordonnées à l'approbation d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, sauf dans les autres hypothèses prévues par tout Pacte d'Actionnaires.

Les Décisions Particulières sont:

- a) l'approbation de modifications annuelles et substantielles du Plan d'Affaires;
- b) la naissance d'une dette à long terme que l'on peut raisonnablement s'attendre à avoir un effet défavorable substantiel sur la stabilité financière de Nexar Capital Group SCA, étant entendu que l'effet, pour être réputé défavorable sur la

stabilité financière de l'entreprise, sera supposé comprendre la naissance, sans que cela soit limitatif, d'une dette à long terme supérieure d'un virgule cinq (1,5) fois l'EBITDA Moyen et la naissance d'une dette à long terme avec un taux d'intérêt supérieur au London Inter-Bank Offer Rate plus deux cent (200) points de base;

c) les dépenses en capital non prévues dans le budget annuel approuvé par la Société agissant comme gérant de Nexar Capital Group SCA (le "Budget"), d'un montant supérieur à quatre pour cent (4%) du Budget;

d) les modifications aux documents organisationnels de la Société et de ses Filiales importantes (autres que pour clarifier, compléter ou corriger une ambiguïté ou un défaut ou de faire une modification administrative ou toute autre modification non essentielle);

e) la faillite et l'insolvabilité, y compris l'adoption de toute résolution concernant la liquidation de Nexar Capital Group SCA ou de l'une de ses Filiales;

f) (i) la nomination ou la révocation des commissaires aux comptes de Nexar Capital Group SCA ou de ses Filiales et (ii) l'approbation de l'allocation des profits et pertes telle que prévue dans un Pacte d'Actionnaires, dont l'approbation ne pourra être refusée déraisonnablement;

g) l'approbation des comptes annuels de Nexar Capital Group SCA;

h) la réorganisation ou le changement de la nature, de l'étendue ou du ou des secteurs d'activité de Nexar Capital Group SCA;

i) les changements substantiels dans la classification de Nexar Capital Group SCA ou de l'une de ses Filiales concernant l'impôt fédéral américain sur le revenu;

j) toute émission ou toute offre d'émission d'actions, d'options d'achat d'actions ou de titres dans le capital de Nexar Capital Group SCA ou d'une Filiale (y compris toute émission secondaire), la modification ou le rachat (sauf dispositions contraires prévues dans tout Pacte d'Actionnaires) d'actions de quelque manière que ce soit ou la modification des droits de toute catégorie de détenteurs titres de Nexar Capital Group SCA, y compris toute redistribution des actions rachetées aux nouveaux actionnaires de Nexar Capital Group SCA (sauf dispositions contraires prévues dans tout Pacte d'Actionnaires);

k) tout appel public à l'épargne, garanti ou non, de titres de Nexar Capital Group SCA (ou son successeur) qui est enregistré en vertu de la législation fédérale américaine sur les valeurs mobilières ou sous un régime étranger de titres ou de cotation;

l) l'approbation de toute fusion, acquisition, vente, aliénation, consolidation, joint venture, scission ou apport des actifs de Nexar Capital Group SCA ou une de ses Filiales constituant, dans ces cas, des branches, des secteurs d'activité ou des entreprises;

m) tout changement matériel dans les principes du plan de compensation adopté au fil du temps par la Société en sa qualité d'administrateur de Nexar Capital Group SCA;

n) tout licenciement, révocation ou remplacement d'un Partenaire Employé;

o) toute déclaration ou tout paiement de dividendes ou de distributions ou de rachats de participations dans Nexar Capital Group SCA;

p) toute transaction substantielle entre la Société et un Partenaire Employé ou un détenteur de Part Bénéficiaire de catégorie D telle que prévue dans un Pacte d'Actionnaires; et

q) les transferts d'actifs de Nexar Capital Group SCA pour un montant inférieur à leur juste valeur déterminée de bonne foi par la Société agissant comme gérant de Nexar Capital Group SCA.

F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 22. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 23. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les Statuts ou un Pacte d'Actionnaires, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Ces Statuts pourront être modifiés au fil du temps par l'assemblée générale des associés selon les quorum et majorité prévu par la Loi à moins que des quorum et majorité plus importants soient prévus dans un Pacte d'Actionnaires.

Art. 24. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

G. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 25. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 27. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance, peut décider de distribuer des dividendes intérimaires.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale des associés nommera, pour effectuer cette dissolution, un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) pour réaliser la liquidation et déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 29. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

I. Indemnisation

Art. 30. Pour les besoins de cet Article 30 "Personne Indemnisée" signifie (i) chaque membre du conseil de gérance de la Société ou du conseil de surveillance de Nexar Capital Group SCA et (ii) chaque fondé de pouvoir de la Société ou de Nexar Capital Group SCA.

Aucune Personne Indemnisée sera tenue responsable envers la Société, Nexar Capital Group SCA, un associé ou un de leurs affiliés respectifs pour toutes pertes, revendications, dettes ou tous dommages quelconques résultant de, liés à ou en relation avec un Pacte d'Actionnaires, les affaires ou les opérations de la Société ou de Nexar Capital Group SCA ou de l'une quelconque de leurs Filiales, sous réserve (x) des pertes, revendications, dommages ou dettes résultant de la négligence grave ou faute lourde ou (y) en cas de pertes, revendications, dommages ou dettes résultant de, liés à ou en relation avec un Pacte d'Actionnaires, toute violation d'un tel Pacte d'Actionnaires qui aura causé ces pertes, revendications, dommages ou dettes.

La Société, dans toute la mesure permise par la loi applicable, indemnifiera et tiendra indemne chaque Personne Indemnisée contre toutes pertes, revendications, dettes ou tous dommages quelconques résultant de, liés à ou en relation avec un Pacte d'Actionnaires, les affaires ou opérations de la Société ou de Nexar Capital Group SCA ou de l'une quelconque de leurs Filiales, sous réserve (x) des pertes, revendications, dommages ou dettes résultant de la négligence grave ou (y) en cas de pertes, revendications, dommages ou dettes résultant de, liés à ou en relation avec un Pacte d'Actionnaires, toute violation d'un tel Pacte d'Actionnaires qui aura causé ces pertes, revendications, dommages ou dettes.

La Société remboursera à chaque Personne Indemnisée toutes dépenses (y inclus des frais et dépenses de conseil) encourus en relation avec l'instruction, la préparation, la poursuite ou la défense de toute action en justice ou instance pour laquelle une telle Personne Indemnisée est en droit d'être indemnisée par la Société en vertu de cet Article 30 avant l'issue finale de telles actions en justice ou instances dans les soixante (60) jours après réception par la Société d'une déclaration de la Personne Indemnisée demandant de telle(s) avance(s) au fil du temps, à condition qu'une telle Personne Indemnisée accepte de rembourser à la Société le montant d'une telle avance en relation avec l'affaire aussitôt qu'une ordonnance ou décision de justice non susceptible d'appel déciderait qu'une telle Personne Indemnisée n'est pas en droit d'être indemnisée par la Société en vertu de cet Article 30. Toute obligation de la Société d'indemniser, de contribuer ou d'accorder une avance en vertu du paragraphe précédent et de ce paragraphe est ci-après désignée comme "Obligation d'Indemnisation". Nonobstant tout ce qui pourrait être prévu dans un Pacte d'Actionnaire, l'Obligation d'Indemnisation s'ajoutera à toute obligation que la Société peut avoir autrement.

L'Obligation d'Indemnisation de la Société sous cet Article 30 d'indemniser ou d'avancer les dépenses à un membre du conseil de gérance de la Société ou du conseil de surveillance de la Société doit être la source première d'indemnisation et d'avances des dépenses d'une Personne Indemnisée et toute obligation d'un associé ou d'un de ses affiliés d'indemniser ou d'avancer des dépenses à cette Personne Indemnisée en vertu d'un contrat d'indemnisation avec cette Personne Indemnisée sera subordonné à l'Obligation d'Indemnisation de la Société et sera réduit par tout montant que la Personne Indemnisée perçoit comme indemnisation ou avance de la Société. Dans le cas où la Société reste en défaut d'indemniser ou d'avancer les dépenses à une Personne Indemnisée comme requis ou envisagé sous cet Article 30 ("Montants d'Indemnisation Impayés") et où l'associé concerné ou tout affilié procède à un paiement d'une indemnisation ou avance de dépense à une telle Personne Indemnisée en vertu d'un contrat d'indemnisation avec une telle Personne Indemnisée au titre de Montants d'Indemnisation Impayés, l'associé en question ou, le cas échéant, son affilié, sera, dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, subrogé aux droits d'une telle Personne Indemnisée en vertu de cet Article 30 en ce qui concerne les Montants d'Indemnisation Impayés. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, l'obligation de la Société d'indemniser la Personne Indemnisée comportera les montants déboursés par l'associé en question ou un de ses Affiliés en vertu d'un contrat d'indemnisation avec une telle Personne Indemnisée et en relation avec un litige ou autres procédures impliquant ses services en tant que Personne Indemnisée, dans la mesure où ses montants ont été déboursés par l'associé en question ou, le cas échéant, son affilié, pour un Montant d'Indemnisation Impayés.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUDMANSSON, C. NOBLET, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10733. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010126681/971.

(100144389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

**Loriot Corp. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Loriot Corp. S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.279.

L'an deux mille dix, le neuf septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LORIOT CORP. S.A.», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, qui est aussi choisie comme scrutatrice.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en LORIOT CORP. S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 11 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «LORIENT CORP. S.A.-SPF».

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. (Premier alinéa). «Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «LORIENT CORP. S.A.-SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

Art. 11. «La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. KLAPP, N. WEYRICH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10877. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010126650/75.

(100144181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

GGP Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.720.

In the year two thousand ten, on the thirty-first of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GGP Greenfield S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered at the Luxembourg trade and companies register under the number B 148 720 (the Company),

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, maître en droit, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

pursuant to the resolutions of the Board of Directors of the company (the Board) dated 26 July 2010 (the Resolutions).

A copy of an extract of the minutes of the Resolutions signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the Board of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 October 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N

° 2163 of 5 November 2009 and of which the articles of association have been amended for the last time on 12 March 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 928 of 4 May 2010.

2. The Article 8 of the Articles of Association of the Company (the Articles) states as follows:

“ Art. 8. Shares.

Section 1. Shares

8.1 The Shares shall be in registered form (actions nominatives).

8.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

8.3 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by any two Directors.

8.4 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Section 2. Share premium

8.5 In addition to the share capital, there may be a share premium account into which any premium amount paid on any Share in addition to its par value is deposited. The share premium shall be booked on an unavailable reserve and shall be treated as share capital for the purpose of a distribution to the Shareholders.

Section 3. Profit Sharing

8.6 The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 27 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

8.7 Each of the Preferred Shares shall confer upon the holders thereof the right, in priority to the payment of dividends to the holders of any other Shares, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed, annual, cumulative, preferential cash dividend (the Preferred Dividend) of 0.01 per cent. of the sum of: (a) the nominal value of the relevant share ; plus (b) the amount of any accrued but unpaid Preferred Dividends on the relevant share.

Section 4. Voting rights

8.8 Each A3 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

8.9 Save as otherwise provided for by the Law or the Articles, no voting rights are attached to the Preferred Shares.

Section 5. Issuance of new Shares

8.10 60,000 B1 Shares and 881,898 B2 Shares shall remain reserved for issue to persons (not being Managers or B Shareholders or Relatives of, or persons connected to, Managers or B Shareholders) who are Group Employees key to the business of the Group, in such proportions, at such times and on such terms as may from time to time be determined by the Board or as otherwise delegated by the Board by way of a resolution of the Board or as determined in an agreement entered into by the Company.

8.11 Subject to Articles 8.12, 8.13, 8.14 and 8.15, where an issue of Shares (or rights to subscribe for or convert securities into Shares) is approved in accordance with these Articles, before issuing any Shares, or granting any rights to subscribe for or convert securities into Shares, the Company shall offer them to every Participating Shareholder (save as set out in Article 9.25 below) (the Offer). The Offer shall be made by notice stating the number or amount of Shares (or rights to Shares) being offered, the price at which they are being offered (the Offer Price) and any other terms of the Offer. The Offer shall remain open for the period (being not less than 14 (fourteen) calendar days) specified in the notice. The Company shall, subject to Article 8.12, issue Shares or grant the rights to those Participating Shareholders who apply for them and (in the case of competition) as far as practicable in proportion to the number of the Participating Shares held by them respectively, but so that an applicant shall not be allotted or granted more Shares or rights than the number for which he has applied. Any Share or right not taken up under the Offer may, at any time up to 3 (three) months after the expiry of the Offer, be issued or granted by the Company at such price (being not less than the Offer Price), on such terms (being no less favourable to the Company than the terms of the Offer), in such manner, designated in such class and to such persons as the GGP Parent Board (with the written consent of at least one GGP Parent A Director) and the Board (with the written consent of at least one A Director) determines.

8.12 Subject always to Article 8.15, any Shares issued to a Participating Shareholder pursuant to Article 8.11 above (including following the exercise of a right to subscribe for or convert securities into Shares offered in accordance with Article 8.11 above, but excluding the issue of any A3 Ordinary Shares arising upon the exercise of the Warrants) shall immediately prior to such issue be designated as Participating Shares of the same class as is then held by that Participating Shareholder and, where such Participating Shareholder holds more than one class of Participating Shares, such issued

Shares shall be designated into each such class in the respective proportions of one class to another as is then held by such Participating Shareholder.

8.13 Article 8.11 shall not apply:

- 1) to any issue of Shares made as part of a Listing;
- 2) to the issue of any A3 Ordinary Shares arising upon the exercise of the Warrants;
- 3) to an issue of any B Shares pursuant to Article 8.10;
- 4) to an issue of Shares arising upon the exercise of rights to subscribe for, or convert securities into, those Shares; and
- 5) if the holders of at least 75 per cent. of the A3 Ordinary Shares consent otherwise.

8.14 Where persons hold rights to subscribe for Shares which entitle them to be offered a participation in an issue or grant of the type specified in Article 8.11 (or which would entitle them to subscribe for more Shares were they not offered such a participation) the requirements for the Offer specified in 8.11 shall be modified in such manner as the Board (with the written consent of the A Director) may deem reasonably necessary or desirable in order to accommodate the rights of such persons.

8.15 No A Shares may be allotted or issued, and no rights to subscribe for or convert securities into A Shares may be issued or granted, to a Manager at any time.

Section 6. Repurchase of Shares

8.16 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

8.17 The Company shall be authorised to issue redeemable shares in accordance with Article 498 of the Law.

Section 7. Authorised share capital

8.18 The authorised capital of the Company is set at EUR 34,596.289 (thirty-four thousand, five hundred and ninety-six Euro two hundred and eighty-nine thousandth of a Euro) comprising (in addition to the Shares currently in issue) 2,052,798 (two million, fifty two thousand, seven hundred and ninety-eight) A3 Ordinary Shares, 60,000 (sixty thousand) B1 Preferred Shares and 881,898 (eight hundred and eighty-one thousand, eight hundred and ninety eight) B2 Preferred Shares, and the Board is authorised to issue such new Shares, within the limits of the authorised share capital in order to satisfy the Company's obligations under the Warrants (in respect of the A3 Ordinary Shares) or otherwise in accordance with Article 8.10 (in respect of the B Shares).

8.19 The Board is authorised and instructed to render effective such increases of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on the Restructuring Completion Date and expiring on the fifth anniversary of the Restructuring Completion Date for any authorised Shares which have not yet been subscribed; the Board shall decide to issue Shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such Shares.

8.20 The Board is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid Shares to Shareholders in lieu of dividends.

8.21 The Board is further authorised to issue warrants, convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into Shares under the conditions to be set by the Board.

8.22 The Board is further authorised to create and issue within the limits set by the Company's authorised share capital warrants exercisable entitling their holders to subscribe for new Shares under the conditions to be set by the Board.

8.23 Each time the Board shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 7 above shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

8.24 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with Article 32-3 (5) of the Law, the Board is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders for a period of 5 (five) years."

3. In the Resolutions and in accordance with the article 8 of the Articles, the Board inter alia:

(i) resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 156.983 (one hundred and fifty six Euro nine hundred and eighty-three thousandth of a Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,601.593 (thirty-one thousand six hundred and one Euro five hundred and ninety-three thousandth of a Euro) represented by 31,601,593 (thirty one million six hundred and one thousand five hundred and ninety three) shares with a par value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, which are divided into:

- a) 2,500,000 (two million five hundred thousand) A1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,
- b) 2,500,000 (two million and five hundred thousand) A2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,
- c) 22,934,001 (twenty two million nine hundred and thirty four thousand and one) A3 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

d) 1,469,830 (one million four hundred and sixty nine thousand eight hundred and thirty) A4 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

e) 140,000 (one hundred and forty thousand) B1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

f) and 2,057,762 (two million fifty seven thousand seven hundred and sixty two) B2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, to EUR 31,758.576 (thirty one thousand seven hundred and fifty eight Euro and five hundred and seventy six thousandth of a Euro), represented by 31,758,576 (thirty one million seven hundred fifty eight thousand five hundred and seventy six) shares with a par value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, which are divided into:

a) 2,500,000 (two million, five hundred thousand) A1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

b) 2,500,000 (two million and five hundred thousand) A2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

c) 22,934,001 (twenty two million nine hundred and thirty four thousand and one) A3 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

d) 1,469,830 (one million four hundred and sixty nine thousand eight hundred and thirty) A4 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

e) 150,000 (one hundred and fifty thousand) B1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

f) and 2,204,745 (two million two hundred and four thousand seven hundred and forty-five)

B2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

by way of the creation and issuance of 10,000 (ten thousand) B1 Preferred Shares and 146,983 (one hundred and forty six thousand nine hundred and eighty three) B2 Preferred Shares (the New Shares) of the Company with a par value of 0.001 EUR (one thousandth of a Euro) per share and a subscription price of 0.001 EUR (one thousandth of a Euro) per share, with immediate effect;

(ii) resolves to accept and record the following subscription to and full payment by way of a payment in cash of the 10,000 (ten thousand) B1 Preferred Shares and 146,983 (one hundred and forty six thousand nine hundred and eighty three) B2 Preferred Shares newly issued, in accordance with the terms of the subscription letter issued by the shareholder Melpart S.p.A. (the Shareholder) dated as of the date hereof, which has been presented to the Board:

SUBSCRIBER	SHARES	CONTRIBUTION (in EUR)
Melpart S.p.A.	10,000 B1 Preferred Shares	10.00
Melpart S.p.A.	146,983 B2 Preferred Shares	146.983
TOTAL:	156,983	156,983

(iii) acknowledges that proper evidence of the payment of the subscription amount for the 10,000 (ten thousand) B1 Preferred Shares and 146,983 (one hundred and forty six thousand nine hundred and eighty three) B2 Preferred Shares, representing EUR 156.983 (one hundred fifty six Euro and nine hundred eighty three thousandth of a Euro) (the Subscription Amount), by the Shareholder on 29 July 2010 on the Company's bank account has been given to the Board;

(iv) resolves that the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of the payment of the Subscription Amount be given to the Luxembourg public notary which shows that the Subscription Amount is available to the Company so as to allow the Luxembourg public notary to record that the 10,000 (ten thousand) B1 Preferred Shares and 146,983 (one hundred and forty six thousand nine hundred and eighty three) B2 Preferred Shares issued to the Shareholder are fully paid up by payment in cash to the Company, and

(v) resolves to authorise and empower, Mrs Rachel Uhl, from Etude Notaire Elvinger, to record the above share capital increase and the issuance of 10,000 (ten thousand) B1 Preferred Shares and 146,983 (one hundred and forty six thousand nine hundred and eighty three) B2 Preferred Shares to the Shareholder, to amend the Articles accordingly, to amend the share register of the Company, and to do any and all formalities which may be necessary and proper in connection therewith.

4. The New Shares have been subscribed and paid up by the Shareholder at a subscription price of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) per share.

5. All the New Shares have been subscribed and paid up in cash by the Shareholder; the total sum of EUR 156.983 (one hundred fifty six Euro and nine hundred eighty three thousandth of a Euro) has been made available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirms this.

6. The contributions in cash so made in an aggregate amount of EUR 156.983 (one hundred and fifty six thousand Euro nine hundred and eighty three thousandth of a Euro) to the Company are allocated to the nominal share capital account

of the Company for an amount of EUR 156.983 (one hundred and fifty six thousand Euro nine hundred and eighty three thousand Euro).

7. As a consequence of the share capital increase of the Company, paragraph 1 of article 7 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" Art. 7. Issued capital

7.1 The issued share capital is set at EUR 31,758,576 (thirty one thousand seven hundred fifty eight Euro five hundred and seventy six thousandth of a Euro), represented by 31,758,576 (thirty one million seven hundred fifty eight thousand five hundred and seventy six) shares with a par value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, which are divided into 2,500,000 (two million, five hundred thousand) A1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, 2,500,000 (two million and five hundred thousand) A2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, 22,934,001 (twenty two million nine hundred and thirty four thousand and one) A3 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, 1,469,830 (one million four hundred and sixty nine thousand eight hundred and thirty) A4 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, 150,000 (one hundred and fifty thousand) B1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each and 2,204,745 (two million two hundred four thousand seven hundred and forty five) B2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each."

8. The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le trente et un août.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

GGP Greenfield S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 148720 (la Société),

Représentée par Madame Rachel UHL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration), daté du 26 juillet 2010, un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé:

1. La société a été constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2163 du 5 novembre 2009, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 12 mars 2010, publiés au Memorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 928 du 4 mai 2010.

2. L'Article 8 des statuts coordonnés de la Société (les Statuts) mentionnent ce qui suit:

1. Art. 8. Actions.

Section 8. Actions

8.1 Les Actions sont nominatives.

8.2 Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social, où il sera disponible pour consultation par les Actionnaires. Ce registre indique le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, les sommes payées au titre de chacune de ces Actions, ainsi que les transferts d'Actions éventuels et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par l'inscription dans le registre.

8.3 Des certificats établissant ces inscriptions pourront être délivrés aux Actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par deux Administrateurs.

8.4 La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Dans le cas où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société aurait le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'Action jusqu'à ce qu'une personne soit nommée seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, ou, entre un débiteur gagiste et un créancier gagiste.

Section 2. Prime d'émission

8.5 En plus du capital social, il peut exister un compte de prime d'émission sur lequel est déposé le montant des primes versées au titre des Actions en sus de leur valeur nominale. La prime d'émission est comptabilisée dans les réserves non distribuables et est traitée comme capital social pour les besoins des distributions aux Actionnaires.

Section 3. Partage des bénéfices

8.6 Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont affectés de la manière décrite à l'Article 27 chaque année où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividende.

8.7 Chacune des Actions de Préférence confère à ses détenteurs le droit, en priorité sur le paiement de dividende aux détenteurs des autres Actions, de recevoir, sur les bénéfices de la Société disponibles pour distribution sous forme de dividende, un dividende fixe, annuel, cumulatif et privilégié en numéraire (le Dividende Privilégié) égal à 0,01 pour-cent de la somme: (a) de la valeur nominale de l'action concernée ; et (b) du montant des Dividendes Privilégiés courus mais impayés au titre de l'action concernée.

Section 4. Droits de vote

8.8 Chaque Action Ordinaire A3 confère à son détenteur une voix sur toutes les matières sur lesquelles les Actionnaires ont le droit de voter.

8.9 Sauf disposition contraire de la Loi ou des Statuts, aucun droit de vote n'est attaché aux Actions de Préférence.

Section 5. Émission de nouvelles Actions

8.10 60,000 Actions B1 et 881,898 Actions B2 restent réservées en vue de leur émission en faveur de personnes (à l'exclusion des Gérants ou des Actionnaires B, ou de leurs Parents ou personnes liées) qui sont des Employés du Groupe considérés comme essentiels à l'activité du Groupe, dans les proportions, au moments et aux conditions que le Conseil peut fixer en temps voulu ou déléguer par voie de résolution du Conseil ou tels que déterminées par un contrat signé par la Société.

8.11 Sous réserve des Articles 8.12, 8.13, 8.14 et 8.15, lorsqu'une émission d'Actions (ou de droits de souscription ou de conversion de titres en Actions) est approuvée conformément aux présents Statuts, avant l'émission d'Actions, ou l'octroi de droits de souscription ou de conversion de titres en Actions, la Société les offre à l'ensemble des Actionnaires Participants (sauf disposition contraire de l'Article 9.25 ci-dessous) (l'Offre). L'Offre s'effectue par voie de notification indiquant le nombre ou le montant des Actions (ou des droits sur les Actions) offertes, le prix auquel elles sont offertes (le Prix d'Offre) et les autres conditions de l'Offre. L'Offre reste ouverte pendant la période indiquée dans la notification (cette période n'étant pas inférieure à 14 (quatorze) jours calendaires). Sous réserve de l'Article 8.12, la Société émet les Actions ou octroie les droits aux Actionnaires Participants qui en font la demande et (en cas de concurrence) de manière aussi proportionnelle que possible au nombre d'Actions Participatives qu'ils détiennent respectivement, mais de telle sorte qu'aucun souscripteur ne reçoive un nombre d'Actions ou de droits supérieur à celui qu'il a demandé. Les Actions ou droits qui n'ont pas été souscrits aux termes de l'Offre peuvent, à tout moment du délai de 3 (trois) mois suivant l'expiration de l'Offre, être émis ou octroyés par la Société au prix (qui ne sera pas inférieur au Prix d'Offre), aux conditions (qui ne seront pas moins favorables pour la Société que les conditions de l'Offre), de la manière, dans les catégories et en faveur des personnes déterminés par le Conseil de la Société Mère GGP (avec l'accord écrit d'au moins un Administrateur A de la Société Mère GGP) et le Conseil (avec l'accord écrit d'au moins un Administrateur A).

8.12 Sous réserve toujours de l'Article 8.15, les Actions émises en faveur d'un Actionnaire Participant conformément à l'Article 8.11 ci-dessus (y compris après l'exercice d'un droit de souscription ou de conversion de titres en Actions offert conformément à l'Article 8.11 ci-dessus, mais à l'exclusion de l'émission d'Actions Ordinaires A3 résultant de l'exercice des Warrants) sont, juste avant leur émission, désignées comme Actions Participatives de la même catégorie que celles que détient l'Actionnaire Participant et, lorsque cet Actionnaire Participant détient plusieurs catégories d'Actions Participatives, les Actions émises sont désignées dans chacune de ces catégories selon les proportions respectives que chacune de ces catégories représente par rapport aux autres, telles qu'elles sont alors détenues par cet Actionnaire Participant.

8.13 L'Article 8.11 ne s'applique pas:

- (a) 1) à une émission d'Actions effectuée dans le cadre d'une Admission à la Cote ;
- 2) à une émission d'Actions Ordinaires A3 résultant de l'exercice des Warrants ;
- 3) à une émission d'Actions B conformément à l'Article 8.10 ;
- 4) à une émission d'Actions découlant de l'exercice de droits de souscription, ou de conversion de titres en ces Actions ; et
- 5) si les détenteurs d'au moins 75 % (soixante-quinze pour-cent) des Actions Ordinaires A3 y consentent.

8.14 Lorsque des personnes détiennent des droits de souscription d'Actions permettant de se voir offrir une participation à une émission ou à un octroi du type stipulé à l'Article 8.11 (ou qui leur permettrait de souscrire un plus grand nombre d'Actions si cette participation ne leur était pas offerte), les exigences relatives à l'Offre stipulées à l'Article 8.11 sont modifiées de la manière que le Conseil (avec l'accord écrit de l'Administrateur A) peut juger raisonnablement nécessaire ou souhaitable afin de tenir compte des droits de ces personnes.

8.15 À aucun moment une Action A ne peut être attribuée ou émise, et un droit de souscription ou de conversion de titres en Actions A ne peut être émis ou octroyé, en faveur d'un Gérant.

Section 6. Rachat d'Actions

8.16 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

8.17 La Société est autorisée à émettre des actions rachetables conformément à l'Article 49-8 de la Loi.

Section 7. Capital social autorisé

8.18 Le capital social autorisé de la Société est fixé à 34.596,289 (trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt seize euros et deux cent quatre-vingt neuf millièmes d'euros) représenté (en sus des Actions actuellement en circulation) par 2,052,798 (deux millions cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) Actions Ordinaires A3, 60,000 (soixante mille) Actions de Préférence B1 et 881,898 (huit cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) Actions de Préférence B2, et le Conseil est autorisé à émettre ces nouvelles Actions, dans les limites du capital social autorisé, afin de satisfaire les obligations de la Société au titre des Warrants (s'agissant des Actions Ordinaires A3) ou conformément à l'Article 8.10 (s'agissant des Actions B).

8.19 Le Conseil est habilité et mandaté pour donner effet aux augmentations de capital, en tout ou partie, ponctuellement et dans un délai commençant à la Date de Réalisation de la Restructuration et expirant le cinquième anniversaire de la Date de Réalisation de la Restructuration pour les Actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites ; le Conseil décide d'émettre des Actions représentant cette augmentation de capital totale ou partielle et accepte les souscriptions concernant ces Actions.

8.20 Par les présentes, le Conseil est habilité et mandaté pour fixer les conditions attachées aux souscriptions, ou peut ponctuellement décider d'effectuer une telle augmentation totale ou partielle lors de la conversion du bénéfice net de la Société en capital et de l'attribution aux Actionnaires d'Actions entièrement libérées à la place de dividendes.

8.21 Le Conseil est de plus habilité à émettre des warrants, des obligations convertibles ou instruments assimilés ou des obligations assorties de droits de souscription, ou d'émettre des titres de créance financiers convertibles en Actions aux conditions qu'il fixera.

8.22 Le Conseil est de plus habilité à créer et émettre, dans les limites fixées par le capital social autorisé de la Société, des warrants exerçables conférant à leurs détenteurs le droit de souscrire de nouvelles Actions aux conditions que le Conseil fixera.

8.23 Chaque fois que le Conseil agit pour donner effet à l'augmentation du capital, tel qu'il y est autorisé, l'Article 7 ci-dessus est modifié afin de tenir compte du résultat de chacun de ces actes ; le Conseil prend ou autorise une personne à prendre les mesures nécessaires en vue de l'obtention de la validation et de la publication de cette modification.

8.24 Dans le cadre de la présente autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi, le Conseil est autorisé à abandonner ou à limiter les droits de souscription privilégiés des Actionnaires existants pendant une période de 5 (cinq) ans.

3. Dans les Résolutions et conformément à l'article 8 des Statuts, le Conseil d'Administration inter alia:

(i) décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'EUR 156.983 (cent cinquante six euros neuf cent quatre vingt trois millièmes d'euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel, EUR 31,601.593 (trente et un mille six cent un euros et cinq cent quatre vingt treize cents) représenté par 31,601,593 (trente et un mille six cent un cinq cent quatre vingt treize) actions d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième de cent) chacune, qui sont divisées en:

(a) 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A1 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(b) 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A2 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(c) 22,934,001 (vingt-deux millions neuf cent trente-quatre mille une) Actions Ordinaires A3 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro);

(d) 1,469,830 (un million quatre cent soixante-neuf mille huit cent trente) Actions de Préférence A4 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(e) 140,000 (cent quarante mille) Actions de Préférence B1 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune; et

(f) 2,057,762 (deux millions cinquante-sept mille sept cent soixante-deux) Actions de Préférence B2 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune.

à EUR 31,758.576 (trente et un mille sept cent cinquante huit euros et cinq cent soixante seize cents), représenté par 31,758,576 (trente et un million sept cents cinquante huit mille cinq cent soixante seize) actions d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième de cent) chacune, qui sont divisées en:

(a) 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A1 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(b) 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A2 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(c) 22,934,001 (vingt-deux millions neuf cent trente-quatre mille une) Actions Ordinaires A3 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro);

(d) 1,469,830 (un million quatre cent soixante-neuf mille huit cent trente) Actions de Préférence A4 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(e) 150,000 (cent cinquante mille) Actions de Préférence B1 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune; et

(f) 2,204,745 (deux millions deux cent quatre mille sept cent quarante cinq) Actions de Préférence B2 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millièème d'Euro) chacune.

par la création et l'émission de 10,000 (dix mille) Actions de Préférence B1 et de 146,983 (cent quarante six mille neuf cent quatre vingt trois) Actions de Préférence B2 (les Nouvelles Actions) de la Société d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millièème d'euro) chacune, avec effet immédiat.

(ii) décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement en numéraire de 10,000 (dix mille) Actions de Préférence B1 et 146,983 (cent quarante six mille neuf cent quatre vingt trois) Actions de Préférence B2 nouvellement émises conformément avec les termes de la lettre de souscription émise par l'actionnaire Melpart S.p.A. (l'Actionnaire), daté de la date mentionnée ci-dessous, qui a été présenté au Conseil d'Administration.

Souscripteur	Actions	Contribution (en EUR)
Melpart S.p.A.	10,000 Actions de Préférence B1	10.00
Melpart S.p.A.	146,983 Actions de Préférence B2	146.983
TOTAL:	156,983	156.983

(iii) constate que la preuve du paiement du montant de la souscription de 10,000 (dix mille) Actions de Préférence B1 et 146,983 (cent quarante six mille neuf cent quatre vingt trois) Actions de Préférence B2, représentant EUR 156.983 (cent cinquante six euros neuf cent quatre vingt trois millièmes d'euros) (le Montant Souscrit), par l'Actionnaire le 29 juillet 2010 sur le compte bancaire de la Société, a été fournie au Conseil d'Administration;

(iv) décide que l'augmentation de capital peut être enregistrée par acte notarié, à laquelle occasion, la preuve du paiement du montant de la souscription a été fournie au Notaire instrumentant, montrant que le montant de la souscription est disponible permettant l'enregistrement devant Notaire de 10,000 (dix mille) Actions de Préférence B1 et de 146,983 (cent quarante six mille neuf cent quatre vingt trois) Actions de Préférence B2 entièrement payées en numéraire à la Société, et

(v) décide d'autoriser et de donner pouvoir à Madame Rachel UHL, de l'Etude notariale Elvinger, d'enregistrer l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus et l'émission de 10,000 (dix mille) Actions de Préférence B1 et de 146,983 (cent quarante six mille neuf cent quatre vingt trois) Actions de Préférence B2 à l'Actionnaire, de modifier les Statuts conformément, d'amender le registre d'actionnaires de la Société, et de remplir toutes les formalités nécessaires en rapport.

4. Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites et payées par l'Actionnaire a un prix de souscription de EUR 0.001 (un millièème d'Euro) chacune.

5. La somme totale d'EUR 156.983 (cent cinquante six euros neuf cent quatre vingt trois millièmes d'euros) a été mise à la disposition de la société, preuve en a été donnée au Notaire soussigné qui confirme ceci.

6. La contribution en numéraire ainsi faite pour un montant d'EUR 156.983 (cent cinquante six euros neuf cent quatre vingt trois millièmes d'euros) à la Société est allouée au capital social de la Société pour un montant d'EUR 156.983 (cent cinquante six euros neuf cent quatre vingt trois millièmes d'euros).

7. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article sept des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 7. Capital émis.

7.1 Le capital social émis de la Société est fixé à 31,758.576 euros (trente-et-un mille sept cent cinquante huit euros et cinq cent soixante seize millièmes d'Euro), représenté par 31,758,576 (trente-et-un millions sept cent cinquante huit mille cinq cent soixante seize) actions d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millièème d'euro) chacune, divisées en 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A1 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millièème d'euro) chacune, 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A2 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millièème d'euro) chacune, 22,934,001 (vingt-deux millions neuf cent trente-quatre mille une) Actions Ordinaires A3 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millièème d'euro) chacune, 1,469,830 (un million quatre cent soixante-neuf mille huit cent trente) Actions de Préférence A4 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millièème d'euro) chacune, 150,000 (cent cinquante mille) Actions de Préférence B1 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millièème d'euro) chacune et 2,204,745 (deux millions deux cent quatre mille sept cent quarante cinq) Actions de Préférence B2 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millièème d'euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euro.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38593. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126583/431.

(100144114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

SPE III Rechenschieber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.839.

—
Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

SPE III Rechenschieber S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126767/18.

(100144311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

TAO Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010126777/10.

(100144231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

SPE III RG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.826.

—
Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

SPE III RG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126768/18.

(100144304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

SPE III Sirani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.497.

—
Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

SPE III Sirani S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126769/18.

(100144343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

SPE III Spinelli S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.495.

—
Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

SPE III Spinelli S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126770/18.

(100144347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Yous Real Estate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.341.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010126803/12.

(100144330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Triton III No. 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.898.

—
EXTRAIT

Suite a plusieurs transferts de parts entre parties conclus respectivement en date du 17 septembre 2010, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la maniere suivante:

- Triton Fund III F&F G L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey (Channel Islands) a transféré 138 parts sociales de Catégorie A, 138 parts sociales de Catégorie B, 138 parts sociales de Catégorie C, 138 parts sociales de Catégorie D, 138 parts sociales de Catégorie E, 138 parts sociales de Catégorie F, 138 parts sociales de Catégorie G, 138 parts sociales de Catégorie H, 138 parts sociales de Catégorie I et 138 parts sociales de Catégorie J a Triton Fund III Executives L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA, St Helier, Jersey, (Channel Islands) ((Triton Fund III Executives L.P. "));

- Triton Fund III L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA, St Helier, Jersey, (Channel Islands) ((Triton Fund III L.P.)), a transféré 20 parts sociales de Catégorie A, 20 parts sociales de Catégorie B, 20 parts sociales de Catégorie C, 20 parts sociales de Catégorie D, 20 parts sociales de Catégorie E, 20 parts sociales de Catégorie F, 20 parts sociales de Catégorie G, 20 parts sociales de Catégorie H, 20 parts sociales de Catégorie I et 20 parts sociales de Catégorie J a Triton Fund III Executives LP;

- Triton Fund III L.P. a transféré 233 parts sociales de Catégorie A, 233 parts sociales de Catégorie B, 233 parts sociales de Catégorie C, 233 parts sociales de Catégorie D, 233 parts sociales de Catégorie E, 233 parts sociales de Catégorie F, 233 parts sociales de Catégorie G, 233 parts sociales de Catégorie H, 233 parts sociales de Catégorie I et 233 parts sociales de Catégorie J a Triton Fund III F&F No.2 LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands);

- Triton Fund III L.P. a transféré 9.186 parts sociales de Catégorie A, 9.186 parts sociales de Catégorie B, 9.186 parts sociales de Catégorie C, 9.186 parts sociales de Catégorie D, 9.186 parts sociales de Catégorie E, 9.186 parts sociales de Catégorie F, 9.186 parts sociales de Catégorie G, 9.186 parts sociales de Catégorie H, 9.186 parts sociales de Catégorie I et 9.186 parts sociales de Catégorie J a Triton Fund III No.2 LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands);

- Triton Fund III L.P. a transféré 1.680 parts sociales de Catégorie A, 1.680 parts sociales de Catégorie B, 1.680 parts sociales de Catégorie C, 1.680 parts sociales de Catégorie D, 1.680 parts sociales de Catégorie E, 1.680 parts sociales de Catégorie F, 1.680 parts sociales de Catégorie G, 1.680 parts sociales de Catégorie H, 1.680 parts sociales de Catégorie I et 1.680 parts sociales de Catégorie J a Triton Fund III G LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands);

- Triton Fund III L.P. a transféré 655 parts sociales de Catégorie A, 655 parts sociales de Catégorie B, 655 parts sociales de Catégorie C, 655 parts sociales de Catégorie D, 655 parts sociales de Catégorie E, 655 parts sociales de Catégorie F, 655 parts sociales de Catégorie G, 655 parts sociales de Catégorie H, 655 parts sociales de Catégorie I et 655 parts sociales de Catégorie J a Triton Fund III F&F No.3 LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands);

- Triton Fund III L.P. a transféré 908 parts sociales de Catégorie A, 908 parts sociales de Catégorie B, 908 parts sociales de Catégorie C, 908 parts sociales de Catégorie D, 908 parts sociales de Catégorie E, 908 parts sociales de Catégorie F, 908 parts sociales de Catégorie G, 908 parts sociales de Catégorie H, 908 parts sociales de Catégorie I et 908 parts sociales de Catégorie J a Triton Fund III F&F No.4 LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands);

- Triton Fund III L.P. a transféré 519 parts sociales de Catégorie A, 58 parts sociales de Catégorie B, 58 parts sociales de Catégorie C, 58 parts sociales de Catégorie D, 58 parts sociales de Catégorie E, 58 parts sociales de Catégorie F, 58 parts sociales de Catégorie G, 58 parts sociales de Catégorie H, 58 parts sociales de Catégorie I et 58 parts sociales de Catégorie J a Triton Fund III F&F LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands).

En conséquence, les parts sociales de la Société sont a present détenues comme suit:

Triton Fund III L.P.	111.789 parts sociales de Catégorie A
	111 .789 parts sociales de Catégorie B
	111.789 parts sociales de Catégorie C
	111 .789 parts sociales de Catégorie D
	111.789 parts sociales de Catégorie E
	111.789 parts sociales de Catégorie F
	111 .789 parts sociales de Catégorie G

	111 .789 parts sociales de Catégorie H
	111 .789 parts sociales de Catégorie I
	111.789 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III Executives L.P.	123 parts sociales de Catégorie A
	123 parts sociales de Catégorie B
	123 parts sociales de Catégorie C
	123 parts sociales de Catégorie D
	123 parts sociales de Catégorie E
	123 parts sociales de Catégorie F
	123 parts sociales de Catégorie G
	123 parts sociales de Catégorie H
	123 parts sociales de Catégorie I
	123 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	234 parts sociales de Catégorie A
	234 parts sociales de Catégorie B
	234 parts sociales de Catégorie C
	234 parts sociales de Catégorie D
	234 parts sociales de Catégorie E
	234 parts sociales de Catégorie F
	234 parts sociales de Catégorie G
	234 parts sociales de Catégorie H
	234 parts sociales de Catégorie I
	234 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	656 parts sociales de Catégorie A
	656 parts sociales de Catégorie B
	656 parts sociales de Catégorie C
	656 parts sociales de Catégorie D
	656 parts sociales de Catégorie E
	656 parts sociales de Catégorie F
	656 parts sociales de Catégorie G
	656 parts sociales de Catégorie H
	656 parts sociales de Catégorie I
	656 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	899 parts sociales de Catégorie A
	899 parts sociales de Catégorie B
	899 parts sociales de Catégorie C
	899 parts sociales de Catégorie D
	899 parts sociales de Catégorie E
	899 parts sociales de Catégorie F
	899 parts sociales de Catégorie G
	899 parts sociales de Catégorie H
	899 parts sociales de Catégorie I
	899 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F G L.P.	373 parts sociales de Catégorie A
	373 parts sociales de Catégorie B
	373 parts sociales de Catégorie C
	373 parts sociales de Catégorie D
	373 parts sociales de Catégorie E
	373 parts sociales de Catégorie F
	373 parts sociales de Catégorie G
	373 parts sociales de Catégorie H
	373 parts sociales de Catégorie I
	373 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III No.2 L.P.	9.188 parts sociales de Catégorie A
	9.188 parts sociales de Catégorie B
	9.188 parts sociales de Catégorie C
	9.188 parts sociales de Catégorie D
	9.188 parts sociales de Catégorie E
	9.188 parts sociales de Catégorie F
	9.188 parts sociales de Catégorie G
	9.188 parts sociales de Catégorie H

	9.188 parts sociales de Catégorie I
	9.188 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III G L.P.	1.680 parts sociales de Catégorie A
	1.680 parts sociales de Catégorie B
	1.680 parts sociales de Catégorie C
	1.680 parts sociales de Catégorie D
	1.680 parts sociales de Catégorie E
	1.680 parts sociales de Catégorie F
	1.680 parts sociales de Catégorie G
	1.680 parts sociales de Catégorie H
	1.680 parts sociales de Catégorie I
	1.680 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F L.P.	58 parts sociales de Catégorie A
	58 parts sociales de Catégorie B
	58 parts sociales de Catégorie C
	58 parts sociales de Catégorie D
	58 parts sociales de Catégorie E
	58 parts sociales de Catégorie F
	58 parts sociales de Catégorie G
	58 parts sociales de Catégorie H
	58 parts sociales de Catégorie I
	58 parts sociales de Catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No.7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126781/146.

(100144269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Yum ! Restaurants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 586.576.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.429.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 3 septembre 2010:

1. Acceptation de la démission du Gérant B suivant:

Mr Jonathon Alexander Gausepohl, né le 15 novembre 1975 à Kentucky, Etats Unis d'Amérique avec effet au 3 septembre 2010.

2. Nomination du Gérant B suivant:

Mme Donna Heatherly, né le 15 octobre 1970 à Kentucky, Etats-Unis ayant pour adresse professionnelle 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, 40213 Kentucky, Etats Unis d'Amérique avec effet au 3 septembre 2010 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yum! Restaurants International S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2010126910/20.

(100143130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

TG Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.720.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010126784/11.

(100144373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Ugelux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 33, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 115.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010126791/11.

(100144292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Walupart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.750.

Le Bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126797/10.

(100144151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

You Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 106.051.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126802/10.

(100144246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

ProLogis Poland VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.114.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 05 aout 2010 mil deux cents (1,200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance VI Sarl ont été transférées à ProLogis Poland XV Sarl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession de parts sociales a été approuvé au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis Poland XV Sarl 1,200 parts sociales

Le 14 septembre 2010.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant unique

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010126885/19.

(100143393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.056.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126807/11.

(100144161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

ProLogis Poland VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.116.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 5 août 2010 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance VI Sàrl ont été transférées à ProLogis Poland III Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. Cette cession de parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis Poland III Sàrl 500 parts sociales

Le 14 septembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Représentée par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010126886/19.

(100143401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Yum! International Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.278.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.447.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 3 septembre 2010:

1. Acceptation de la démission du Gérant B suivant:

Mr Jonathon Alexander Gausepohl, né le 15 novembre 1975 à Kentucky, Etats Unis d'Amérique avec effet au 3 septembre 2010.

2. Nomination du Gérant B suivant:

Mme Donna Heatherly, né le 15 octobre 1970 à Kentucky, Etats-Unis ayant pour adresse professionnelle 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, 40213 Kentucky, Etats Unis d'Amérique avec effet au 3 septembre 2010 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yum! International Participations S.à.r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2010126911/20.

(100143129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Alpha Beta Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 147.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2010. Signature.

Référence de publication: 2010126917/10.

(100144205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Sonoco Asia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9657 Harlange, 7B, rue de Bettlange.
R.C.S. Luxembourg B 150.518.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2010. Signatures.

Référence de publication: 2010126922/11.

(100144319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.232.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 septembre 2010

Résolution

L'assemblée générale ordinaire décide d'élire pour la période expirant à la prochaine assemblée générale statuant sur l'exercice 2010:

Réviseur d'Entreprise:

Ernst & Young Luxembourg S.A, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

LBREP II Europe S.à. r.l SICAR

Signature

Référence de publication: 2010127507/18.

(100144085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

DIF RE Wind assets 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.347.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

DIF RE Wind Assets 1 (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010126954/15.

(100144054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Belflux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.185.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126932/10.

(100144308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Belflux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.185.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126933/10.

(100144309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bink Beheer, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 77.593.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126940/13.

(100144083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bink Beheer, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 77.593.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126941/13.

(100144084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bink Beheer, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 77.593.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010126942/13.

(100144086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bink Beheer, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 77.593.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010126943/13.

(100144088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Deidesheim Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.368.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126950/10.

(100144297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Die Kranspezialisten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 72.000.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010126952/10.

(100144281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Exellair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.218.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126968/10.

(100144300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.137.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.
DIF RE Wind Assets 3 (Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010126955/15.

(100144066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Dorafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.146.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORAFIN S.A.
Angelo DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010126957/12.

(100143856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Le Kosi S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg B 153.592.

Extrait de l'assemblée générale du Conseil d'Administration du 13 septembre 2010

Le Conseil d'Administration élit pour nouvel administrateur en remplacement de Mme ROBERT Marie Pierre, demeurant 21, rue Vauban, L-2663 Luxembourg pour une durée de six ans:

Monsieur KRIER Steve, demeurant 12, route de Filsdorf, L-5671 Altwies.

Le nouvel conseil d'administration est composé comme suit:

KRIER Steve
12, route de Filsdorf, L-5671 ALTWIES, administrateur unique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.09.2010.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2010127508/18.

(100144260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Ecole du Dos et Du Mouvement (E.D.M) A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4812 Rodange, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg F 8.476.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

1) WATRY Géraldine, Kinésithérapeute, née le 07.08.1982 à Uccle (B), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Rodange L-4831, route de Longwy, 63,

2) KARIER Serge, Enseignant, né le 08.01.1973 à Pétange (L), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Leudelage L-3353, rue d'Esch, 25,

3) REIS Daniel, Kinésithérapeute et Licencié en Education Physique, né le 13.05.1959 à Libramont (B), de nationalité belge, demeurant à Toernich B-6700, rue du Bois, 14,

4) DEMORTIER Carole, Graduada en Education physique, née le 22.01.1976 à Namur (B), de nationalité belge, demeurant à Pontillas B-5380, rue du Bâty, 5,

5) HARDY François, Kinésithérapeute, né le 06.07.1971 à Hermalle sous Argenteau (B), de nationalité belge, demeurant à Anlier B-6721, rue de la Hasse, 6,

6) BARTHELEMY Jonathan, Kinésithérapeute, né le 03.08.1972 à Aye (B), de nationalité belge, demeurant à Halanzy B-6792, rue du Paquis, 62,

et toute personne qui deviendra membre par la suite, il est formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . L'Association prend la dénomination "ECOLE DU DOS ET DU MOUVEMENT (E.D.M) A.s.b.l." (ci-après l'"Association").

Art. 2. Le siège de l'Association est établi à Luxembourg 8, rue du Commerce, L-4812 RODANGE.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'Association a pour objet de:

L'objectif majeur de l'Ecole du Dos et du Mouvement (EDM) est de promouvoir la santé et l'épanouissement humain grâce au mouvement, nous voulons sensibiliser notre région au fait que vivre le mouvement en conscience et dans le plaisir est aussi nécessaire que lire, écrire et calculer.

Notre activité trouve son cadre entre la prise en charge médicale, paramédicale et le sport de compétition. A cheval entre ces deux mondes, la majorité de nos activités de mise en mouvement seront encadrées par deux professionnels:

1. Un(e) professeur d'éducation physique s'occupant de l'organisation générale de l'activité dans son aspect collectif

2. Un kinésithérapeute qui sera là pour répondre aux aspects individuels, corrections, adaptations de certains exercices, réponses aux questions personnelles ...

Cette double prise en charge devrait rassurer nos membres et permettre à chacun de trouver sa place dans nos diverses propositions dans le respect de ses possibilités (âge, sexe, capacité physique, handicap).

Le mouvement bien encadré a prouvé son aspect préventif dans les maladies cardio-vasculaires, certains cancers, le diabète, l'obésité, et bien entendu les problèmes locomoteurs (arthrose, ostéoporose, fibrose). Au niveau de l'Union Européenne, les douleurs dorsales représentent 33% des problèmes de santé au travail (Fondation Européenne, 2000). Au Grand-Duché de Luxembourg, en 2006, 19,44% des accidents de travail avaient comme siège de lésion la colonne vertébrale (Association contre les Accidents).

Le mouvement a aussi montré son action positive contre les troubles psychologiques (dépression). Nos activités collectives rencontrent dès lors aussi un aspect social qui dépasse l'aspect préventif de la maladie pour aller vers le bien-être et le plaisir mais aussi l'éducation.

Des conférences viendront en effet compléter nos propositions de cours qui s'inscrivent dans trois grandes lignes:

1. Le travail postural: reprendre conscience de cette musculature automatique qui a la fâcheuse tendance à se rétracter et donc à nous tasser (S.G.A. Stretching Global Actif; Yoga ...)

2. Le travail cardio-vasculaire: après avoir redressé le châssis, nous voulons optimiser le moteur (poumon-cœur-artères). Nous voulons aussi agir sur le métabolisme de toutes les cellules.

3. Le travail musculaire: dans la continuité du travail postural de base, nous voulons développer votre musculature dynamique (Kinésis, Pilat, Tai chi)

- promouvoir la formation continue en matière de S.G.A.

- promouvoir le contact avec des associations nationales et internationales poursuivant des intérêts comparables

- promouvoir seul ou en association avec d'autres organismes l'éducation au mouvement du grand public

B. Conditions d'admission et de démission des membres

Art. 5. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

L'Association se compose de:

a) membres fondateurs,

b) membres effectifs,

c) membres honoraires.

Les membres fondateurs sont ceux présents à l'acte de constitution (cf supra).

Art. 6. Les candidats membres devront être présentés par un membre existant.

Le Conseil d'Administration décide souverainement des demandes d'admission de membres potentiels qui lui sont adressées par écrit. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Peuvent devenir membres effectifs de l'Association les personnes spécialistes qui consacrent la plus grande partie de leur activité et de leur formation continue au traitement ou travail dans le domaine du mouvement au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs; une demande écrite est à adresser à un des membres du Conseil d'Administration qui la soumettra pour approbation par vote majoritaire à l'assemblée générale.

Peuvent devenir donateurs les personnes qui sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prêtent une aide financière.

Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de membres honoraires à des personnes physiques, qui ont rendu des services ou fait des dons à l'association.

Art. 7. Tout membre qui compromet les intérêts de l'Association ou qui se rend coupable de manquements graves aux statuts ou au règlement intérieur de l'Association pourra être exclu de l'Association.

Tout membre qui n'a pas payé les cotisations lui incombant endéans un délai de douze (12) mois après l'échéance des cotisations pourra également être exclu de l'Association.

Art. 8. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

C Recettes

Art. 9.

9.1. Cotisation annuelle

Les recettes annuelles de l'Association se composent des cotisations et contributions de ses membres effectifs, de ses membres honoraires, des subventions et participations financières des collectivités publiques et privées, du revenu de ses biens, des dons et legs et tout autre ressource non interdite par la loi Luxembourgeoise.

Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par les cotisations annuelles/mensuelles qui seront fixées souverainement par l'assemblée générale et perçues par le trésorier. Les cotisations annuelles/mensuelles pourront également servir à la constitution d'un fonds de réserve pour parer à toutes éventualités. L'Assemblée Générale fixe annuellement la cotisation sur proposition du Conseil d'Administration; son taux maximum sera de 600 Euros à adapter selon l'évolution de l'index des prix. Le Conseil d'Administration déterminera les échéances de paiement des cotisations.

D. Conseil d'Administration

Art. 10. L'administration de l'Association est confiée à un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'Association. Il est notamment chargé de la gestion administrative et financière de l'Association.

Le Conseil d'Administration est composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier qui sont élus à bulletin secret par l'assemblée générale pour un mandat d'une durée de quatre (4) ans.

Art. 11. Au cas où le poste d'un membre du Conseil d'Administration devient vacant à la suite de décès, démission, retraite ou de révocation, une assemblée générale extraordinaire est convoquée avec pour seul ordre du jour, le remplacement du poste à pourvoir. Le membre désigné en cours de mandat termine le mandat du membre qu'il remplace.

Art. 12. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation d'un de ces membres effectif. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente ou représentée.

Le Président présidera les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le Secrétaire et le Trésorier. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes des membres présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le Président aura voix prépondérante.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux membres.

Art. 13. L'Association n'est valablement engagée à l'égard des tiers que par la signature conjointe du Président et du Secrétaire.

Art. 14. Le Conseil d'Administration présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'un rapport sur son activité pendant cet exercice.

E. Fonctionnement de l'Association

Art. 15. L'Association engage, en cas de besoin, le personnel nécessaire pour assurer son fonctionnement. Le personnel est lié à l'Association par un contrat de louage de services.

Art. 16. Le Conseil d'Administration peut arrêter un règlement d'ordre intérieur. Le règlement d'ordre intérieur et les modifications y apportées sont à approuver par l'assemblée générale des membres à une majorité simple des voix valablement émises, sans quorum de présences.

F. Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

G. Assemblée générale

Art. 18. Il est tenu une assemblée générale en séance ordinaire chaque année. L'assemblée générale se réunit en séance extraordinaire chaque fois que convoquée par le Conseil d'Administration.

Les membres effectifs sont convoqués aux assemblées générales par le Conseil d'Administration.

Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres effectifs peuvent participer à l'assemblée générale. Sont exclus les membres honoraires. Chaque membre effectif a droit à un vote. Il est loisible aux membres de s'y faire représenter par un autre membre ou par un tiers ; la procuration doit être écrite. Peuvent encore assister à l'assemblée générale toutes les personnes qui y ont été invitées par le Conseil d'Administration. S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement émises.

En cas de parité, le président aura voix prépondérante.

Art. 19. Les convocations doivent être adressées à tous les membres effectifs au moins 2 jours ouvrables à l'avance sauf le cas d'extrême urgence et porter indication de l'ordre du jour. Ces convocations pourront être envoyées par fax, courrier postal ou électronique ou par tout autre moyen de communication.

Art. 20. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination ou la révocation des membres du Conseil d'Administration;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) l'exclusion de membres;
- e) la dissolution de l'Association.

Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres (par tête) fondateurs et effectifs de l'Association.

Une modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix valablement émises.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est adoptée, dans la première ou deuxième assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix valablement émises;
- c) si, dans la seconde assemblée, la moitié des membres ne seront pas présents ou représentés, la décision reviendra au président.

Art. 22. Toute modification aux statuts doit être publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Art. 23. Toutes les résolutions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le bureau de l'assemblée générale et insérés dans un registre spécial.

Une copie de ces procès-verbaux sera adressée à tous les membres et pourra être obtenue au siège de l'Association.

G. Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 24. En cas de dissolution, les fonds de l'Association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation à un/une organisme/association quelconque choisi/e par le conseil d'administration.

Art. 25. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le [31 décembre] 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Référence de publication: 2010127880/171.

(100144387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Exellair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.218.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126969/10.

(100144301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Exellair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.218.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126970/10.

(100144303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Feel Europe Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 140.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126971/10.

(100144207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Fovalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.800.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126975/10.

(100144276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Octopuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 92.238.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2010 que:
La cooptation de Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127037/14.

(100143861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Fratom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.733.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.
HAMERVATE LTD
GORDALE MARKETING LIMITED
Signatures

Référence de publication: 2010126977/13.

(100144012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Gaeval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 104.284.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126978/10.

(100144282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Global Strategies Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 97.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Strategies Group Holding S.A.
Signature

Référence de publication: 2010126980/11.

(100144093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 90.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20.09.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126984/11.

(100144252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010126989/10.

(100144346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Invest Hotels Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.623.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2010126990/13.

(100144014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Jacma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010126991/12.

(100144101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Porta Invest Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.060.

Les sociétés FIACCOM S.A. et FINPART S.A. déclarent par la présente que:

- la société FIACCOM S.A. a dénoncé et résilié le 08/09/2010 le contrat de domiciliation avec la société PORTA INVEST HOLDING S.A.

RC: B 63060

ainsi que le siège social 7A, Am Brill

L-3961 EHLANGE/MESS

- Monsieur Marc Koppes, Monsieur Claude Kremer et Madame Karin Dijkerman ont démissionné et déposé leur mandat d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet au 08/09/2010, date de la dénonciation du contrat de domiciliation.

- la société FINPART S.A. a démissionné au 08/09/2010 de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 08/09/2010.

FIACCOM S.A. / FINPART S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010127511/19.

(100144280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Kolimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010126997/10.

(100144195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Kolimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010126998/10.

(100144196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Kolimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010126999/10.

(100144199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBPOL William II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 136.226,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBPOL William II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127010/13.

(100144113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Participation Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 62.370.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010127367/11.

(100144680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Real Estate Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.914.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société,
avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2010127043/10.

(100144035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Allianz Finance IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 149.981.

Im Jahre zweitausendzehn, den dreißigsten August, um 14.30 Uhr,
vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen,
haben sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung), die

1. Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen im eingetragenen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Sektion B Nummer 128.975,

2. YAO Investments S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen im eingetragenen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Sektion B Nummer 120.608,

(nachstehend die Gesellschafter),

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Allianz Finance IV Luxembourg S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 149.981 (die Gesellschaft), eingefunden,

beide vertreten durch Herrn Philippe Ney, avocat à la Cour, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund von zwei privatschriftlichen Vollmachten, die jeweils am 19. August 2010 in Luxemburg ausgestellt wurden.

Die Vollmachten bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter, namens handelnd wie eingangs erwähnt, haben den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die Gesellschafter in gegenwärtiger Generalversammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen. Die Anwesenheitsliste, nach ne varietur Unterzeichnung durch den unterzeichneten Notar und den Bevollmächtigten, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Einführung der Differenzierung zwischen A und B Geschäftsführern und demzufolge Abänderung von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft;

2. Rücktritt von Herrn Hero Wentzel als Geschäftsführer der Gesellschaft; und

3. Berufung von Herrn Cornelis Bunschoten als Geschäftsführer B der Gesellschaft, Umberufung von Herrn Alain Schaedgen zum Geschäftsführer A der Gesellschaft, sowie Umberufung von Herrn Christian Maria Zarnitz zum Geschäftsführer B der Gesellschaft.

Sodann treffen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Differenzierung zwischen A und B Geschäftsführern einzuführen und demzufolge Artikel elf der Satzung der Gesellschaft anzupassen.

Der Wortlaut des elften Artikels lautet demnach wie folgt:

"Die Gesellschaft wird durch die Geschäftsführer geleitet, die den Geschäftsführerrat bilden, bestehend aus Geschäftsführern A und Geschäftsführern B. Die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer werden durch den einzigen Gesellschafter, bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapital besitzen, ernannt, widerrufen, und ersetzt (ohne dass es hierbei der Angabe von Gründen bedarf).

Der einzige Gesellschafter, bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter ernennt die Geschäftsführer A und die Geschäftsführer B.

Die Geschäftsführer sind befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Um die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und verpflichten, bedarf es (i) der gemeinsamen Unterschrift eines A Geschäftsführers mit einem A oder B Geschäftsführer, bzw. einem ad hoc Agenten gemäß Artikel 11 Absatz 6, (ii) der gemeinsam Unterschrift eines B Geschäftsführers mit einem A Geschäftsführer, bzw. einem ad hoc Agenten gemäß Artikel 11 Absatz 6.

Der Geschäftsführerrat kann inmitten seiner A Mitglieder einen Geschäftsführer-Vertreter bestimmen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann, vorausgesetzt, dass dieser Geschäftsführer-Vertreter im Rahmen der Befugnisse des Geschäftsführerrates handelt.

Der einzige Gesellschafter, bzw. die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat können ihre Befugnisse für spezifische Geschäftsbereiche oder Einzelgeschäfte einem oder mehreren ad hoc Agenten übertragen

Der einzige Gesellschafter, bzw. die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat werden die Befugnisse und das Gehalt (wenn es ein Gehalt gibt) der Agenten, die Dauer ihres Auftrages und jede relevante Bedingung ihres Mandats bestimmen.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates müssen von je zwei Geschäftsführern angenommen werden, wobei die Zustimmung von mindestens einem Geschäftsführer A zwingend erforderlich ist.

Sitzungen des Geschäftsführerrates können nur im Großherzogtum Luxemburg stattfinden. Sitzungen, welche nicht im Großherzogtum Luxemburg stattfinden sind null und nichtig.

Jeder Geschäftsführer wird durch schriftliche Einberufung per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail von jedem Geschäftsführerrat wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus informiert, außer in Dringlichkeitsfällen. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Sitzung informiert wurden. Eine Einberufung ist nicht nötig für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt worden sind. Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Die Geschäftsführer können auch per Telefon abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Beschlüsse können nur dann gefasst werden, wenn mindestens zwei Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind, wobei die Anwesenheit oder Vertretung eines A Geschäftsführers zwingend erforderlich ist.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch per Umlaufbeschluss gefasst werden. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst, wenn eines oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Rücktritt von Herrn Hero Wentzel von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. August 2010 anzunehmen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Cornelis Bunschoten, geboren am 11. Mai 1957 in Krommenie, Niederlande, mit beruflicher Anschrift in NL-1017 Amsterdam (Niederlande), 484, Keizersgracht, als Geschäftsführer B der Gesellschaft zu nominieren, dies mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Nachfolgend zu der Einführung der Differenzierung zwischen A und B Geschäftsführern, beschließen die Gesellschafter, Herrn Alain Schaedgen, Geschäftsführer der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer A umzuberufen, sowie Herrn Christian Maria Zarnitz, Geschäftsführer der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer B umzuberufen.

Die Zusammensetzung des Geschäftsführerrates sieht demnach wie folgt aus:

- Alain Schaedgen: Geschäftsführer A;
- Cornelis Bunschoten: Geschäftsführer B;
- Christian Maria Zarnitz: Geschäftsführer B.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und Kosten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte auf ca. EUR 1.200,- geschätzt und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und keine weiteren Ersuchen gestellt wurden, wurde die Generalversammlung um 14.45 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem, hat die Erschienene zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. NEY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 31 août 2010. Relation: CAP/2010/3034. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 16. September 2010.

Référence de publication: 2010127103/111.

(100145060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

Monsieur Philip Joachim Holzer, ayant pour adresse (2 Gutzkowstrasse, 60594 Frankfurt, Allemagne) a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 06 Septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Goldman Sachs Specialized Investments

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signatures / Luc Bieber

Référence de publication: 2010127502/15.

(100144351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Global Strategies Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.779.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 septembre 2010 de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010127504/15.

(100144099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Depuration Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131045/10.

(100141850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.832.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127607/10.

(100144641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.
